Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

jura LE DÉPARTEMENT

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2024_1510_TARIF-TARIFS 2025 LDA39

Service : PAT - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L3211-2 5°,

VU La Délibération n° CD_2024_015 du 13 mai 2024 donnant délégation au Président du Conseil départemental, notamment, en matière de fixation des droits au profit de la collectivité n'ayant pas un caractère fiscal,

ARRÊTE

ARTICLE 1 **Objet**

La participation financière due par les usagers du Laboratoire Départemental d'Analyses du Jura, LDA39, pour des prestations relevant de sa compétence et frais annexes, est déterminée en euros hors taxe. Les prestations sont facturées à l'analyse ou au forfait.

Les tarifs sont modifiés lors de l'actualisation des méthodes d'analyses existantes ou lors de la modification du prix de revient de l'analyse.

Par prestation relevant de sa compétence et frais annexes, il faut entendre, outre les analyses :

- les visites d'exploitation (élevage, pisciculture, etc.) et les visites d'entreprises (cave vinicole, entreprise agroalimentaire, cuisine, site industriel, station d'épuration, etc.),
- les interventions lors de journées de formation,
- la prise en charge d'échantillons pour sous-traitance,
- la réalisation de prélèvements et la collecte d'échantillons,
- la préparation et la fourniture de divers produits destinés aux professionnels ou particuliers,
- les prestations de métrologie,
- les audits et/ou bilans sanitaires réalisés par des personnes habilitées,
- les prestations de conseil,
- les travaux d'études et d'expertise,
- les locations de matériels,
- les frais de déplacement,
- les frais d'emballage et de port des échantillons,
- tout autre acte pour lequel le LDA39 est reconnu compétent, soit du fait de son personnel, soit du fait de ses équipements.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Pour tout acte non mentionné, le tarif appliqué est calculé par référence à des actes d'importance comparable.

ARTICLE 2 **Révision tarifaire**

La Comité de Pilotage du laboratoire réuni le 17 octobre 2024 a établi le taux de révision tarifaire à **1,90 %** pour 2025 au vu des éléments présentés par le LDA39.

ARTICLE 3 **Frais de dossier**

Chaque apport de prélèvements donne lieu à l'ouverture d'un dossier facturé **8,37 € HT** (non remisable). Ces frais de dossiers ne sont facturés qu'une fois par jour d'apport et par client. Par dérogation, la facturation de frais de dossier ne s'applique pas aux analyses du secteur Œnologie ni à celles du secteur Lait en élevage.

ARTICLE 4 **Devis**

En réponse à des demandes nouvelles, le LDA39 peut être amené à proposer un devis. Ce devis tiendra compte des aspects particuliers de la demande (nombre d'échantillons, fréquence, méthode, etc.). Un tarif dégressif peut être appliqué si le volume et la nature des analyses demandées permettent d'escompter une meilleure valorisation du travail du laboratoire (planification, automatisation, regroupement d'analyses, etc.).

Le LDA39 se réserve le droit d'accepter les demandes présentant un caractère d'urgence. En cas d'acceptation, les remises éventuelles peuvent être supprimées ce dont l'usager sera prévenu. Si l'urgence nécessite un travail à réaliser un jour de fermeture du laboratoire au public, un tarif spécifique sera appliqué en accord avec l'usager.

Dans le cas d'une demande ponctuelle présentant un volume important d'analyses, un tarif forfaitaire peut être proposé pour l'ensemble de la prestation.

ARTICLE 5 **Cas particuliers**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'état sanitaire des cheptels du territoire, à l'activité économique du territoire et dans un souci de contribuer à la sécurité sanitaire des aliments, le Département du Jura peut accorder des tarifs préférentiels dans les conditions définies ci-après :

5.1 Conventions et marchés publics

Des conventions et des marchés publics peuvent être signées entre un usager ou un groupement d'usagers et le Département du Jura, dans lesquels sont précisés les engagements réciproques des signataires. Ces conventions et ces marchés publics sont des contrats administratifs.

Dans le cadre de ces conventions et marchés publics, des remises peuvent être accordées en fonction du nombre d'adhérents, du chiffre d'affaires ou du nombre de prélèvements et d'analyses prévus et de certaines conditions de planification et de coordination du travail.

5.2 Santé animale

- Animaux d'élevage

Depuis 2017, conformément aux dispositions de la loi NOTRe, les tarifs appliqués ne sont plus minorés pour des motifs sanitaires et ou de pathologie.

- Faune sauvage

Les tarifs d'analyses de faune sauvage réalisées pour le réseau SAGIR de surveillance de l'état sanitaire de la faune sauvage sont au catalogue des tarifs et évoluent en fonction du changement des objectifs recherchés et de leur complexité. Une convention est passée avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura compte tenu d'un certain volume d'analyses annuelles.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

5.3 Nécessités de service

Certains actes, réalisés pour les nécessités du service ou pratiqués dans un but de documentation ou de recherche scientifique, peuvent ne pas être facturés.

ARTICLE 6 **Modalités d'application et de facturation**

Les présentes dispositions entrent en vigueur au **1er janvier 2025**.

La facture est adressée à l'usager ou au tiers désigné lors de la commande.
Dans le cas des clients réguliers, les factures peuvent être regroupées au sein d'un relevé de factures établi selon une périodicité mensuelle ou trimestrielle.

Le montant des factures ne peut être inférieur à 5,00 € TTC, à l'exception des factures rattachées à un relevé et des factures concernant le secteur Lait en élevage.

ARTICLE 7 **Délais de paiement**

Les factures ou relevés de factures établis par le LDA39 doivent être acquittés dans un délai de 30 jours à compter de leur date de validation.
Une première relance est adressée au débiteur 30 jours fin de mois à compter de la date de validation de la facture ou du relevé lui accordant 30 jours supplémentaires à compter de la date de cette relance.
Passé ce délai supplémentaire de 30 jours, une deuxième et dernière relance est adressée au débiteur lui accordant un délai de 7 jours à compter de la date de cette relance.
Les factures ou relevés impayés sont transmis à Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier auprès duquel l'usager en devient redevable.

En l'absence de recouvrement constatée par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier, le laboratoire peut décider de ne plus accepter de prélèvements ou de ne plus communiquer les résultats jusqu'au règlement des sommes dues.

ARTICLE 8 **Conventions et devis en cours**

Les conventions et devis en vigueur doivent, le cas échéant, être révisés afin d'être conformes aux dispositions du présent arrêté. Par conséquent, les conditions du présent arrêté se substituent, de plein droit, à celles des conventions et devis en vigueur. Toute modification substantielle, sera notifiée de manière individuelle aux usagers concernés. Tout refus de l'usager signataire entraînera la résiliation de fait de la convention ou du devis sans qu'aucune indemnisation de ce dernier ne soit due.

Les tarifs actualisés s'appliquent dès le 1er janvier de chaque année.

Toutes les conventions et devis passés en application des articles 4 et 5 peuvent être résiliés de plein droit par le Département pour motif d'intérêt général ou en cas de manquement aux obligations de l'usager signataire, sans qu'aucune indemnisation de ce dernier ne soit due.

ARTICLE 9 **Catalogue des tarifs**

Le catalogue des tarifs du LDA39 est joint en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 10 **Abrogation**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté départemental n° ARR_2023_1626_TARIF_TARIFS 2024 LDA39.

ARTICLE 11 **Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon pour

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 12 **Exécution**

Madame la Directrice Générale des Services du Département, Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier et Monsieur le Chef du Service du LDA39 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site internet du Département (https://www,jura.fr).

Fait à Lons-le-Saunier, le

Signature de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

DR / QUA FT02002
du 01/01/2025

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU JURA

jura LE DÉPARTEMENT

PRESTATIONS ET TARIFS 2025



cofrac ESSAIS

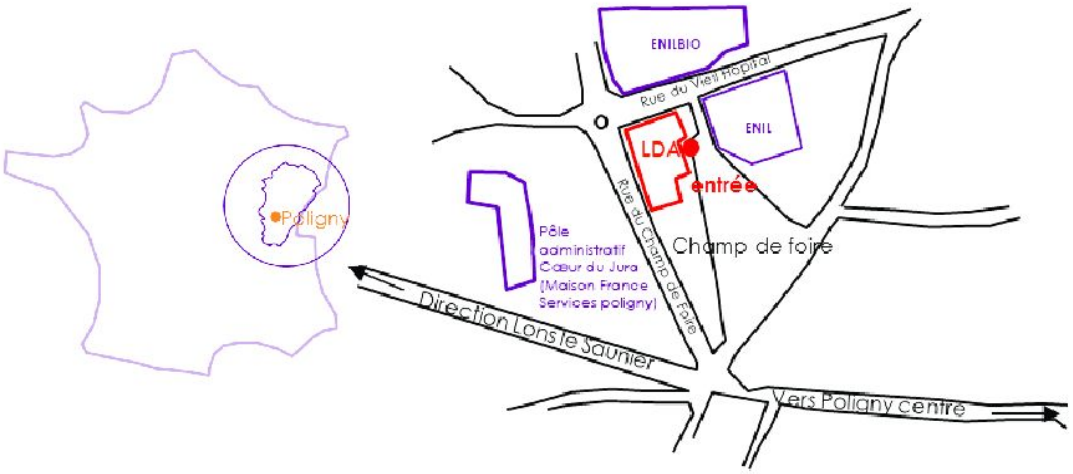
Accréditation n° 1-0656
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

LDA39
59 rue du Vieil Hôpital BP [illegible]
39802 POLIGNY Cedex 2
03 84 73 73 40
lda39@jura.fr • www.lda39.fr

Le laboratoire vous ouvre ses portes du **lundi au vendredi** de **8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**
En dehors des heures d'ouverture, l'accueil se poursuit sur rendez-vous.



Le LDA39 est un service du Conseil Départemental du Jura **hautement spécialisé** et présent au cœur de votre vie quotidienne.

Les compétences

5 domaines de compétences :

- Qualité des **eaux** et **environnement**
- **Pathologie** animale (spécialités en maladie des **poissons** et **abeilles**)
- Qualité du **lait** et performance des troupeaux
- Qualité sanitaire des **produits alimentaires**
- Conseils et suivi de fabrication des **vins et spiritueux**

Dans chacun de ces domaines, le LDA39 propose des prestations de **contrôle, d'audit, d'expertise et de formation**.

Le LDA39 met également à votre disposition des services de **prélèvements et/ou de collectes d'échantillons**.

Le métier du LDA39 :

- Préserver **votre santé, celle de l'environnement et des animaux,**
- Contribuer à la **qualité de vos productions,**
- **Vous accompagner** au quotidien.

- Soutien aux **filières**
- Support aux **collectivités** et aux **services officiels**
- Appui aux **entreprises**
- Aide aux **particuliers**

Vos contacts

Direction : jchatard@jura.fr
Qualité : pfischer@jura.fr
Logistique et Administratif : logistique-lda39@jura.fr
Relation Clients : lda39-devis@jura.fr
Prélèvements et Chimie des Eaux : chimie@jura.fr
Microbiologie des Eaux et des Produits Alimentaires : hygienealimentaire-lda39@jura.fr
Lait et chimie des produits laitiers : lait-lda39@jura.fr et produitslaitiers-lda39@jura.fr
Œnologie : œnologie-lda39@jura.fr
Santé Animale : santeanimale-lda39@jura.fr

Le LDA39 c'est

- **Plus de 80 professionnels compétents.**

C'est, chaque année, plus de

- **3 000 000 d'analyses réalisées,**
- **600 000 km** parcourus,
- **275 000 échantillons collectés,**
- **40 000 échantillons prélevés.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

PRÉAMBULE



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU JURA

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

ZOOM : La qualité du LDA39 à travers ses accréditations

La qualité fait partie intégrante du fonctionnement du LDA39. Elle est avant tout **un gage de fiabilité des résultats** et s'illustre, entre autres, par le service à la clientèle qui anime chacun de ses agents dans la réalisation de ses missions.

Le management des compétences et des ressources est réalisé selon la **norme NF EN ISO/IEC 17025**. Le fonctionnement du laboratoire selon cette norme permet de répondre aux exigences de compétences, d'impartialité et de cohérence de nos activités d'analyse, d'étalonnage et de prélèvements ainsi qu'à nos autres prestations (audits, conseils, expertises et formations). Ces engagements sont détaillés dans la politique qualité de la direction du laboratoire, disponible sur demande.

✓ Qualité
✓ Conseil
✓ Proximité

La qualité est reconnue officiellement par **le COFRAC** qui a attribué au LDA39, **dès 1996 et renouvelé tous les 15 mois, les accréditations nécessaires pour la réalisation des analyses officielles ou dans le cadre des autocontrôles.**

L'accréditation par le COFRAC atteste que le LDA39 répond aux exigences des guides techniques d'accréditation dans les domaines présentés ci-dessous :

- Échantillonnages d'eaux et essais physico-chimiques sur site (LAB GTA 29) ;
- Analyses physico-chimiques des eaux (LAB GTA 05) ;
- Analyses microbiologiques des eaux (LAB GTA 23) ;
- Analyses en vue du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité hygiénique et sanitaire (LAB REF 15) ;
- Analyses physico-chimiques en vue de la détermination de la composition, des critères de qualité technologiques et de l'étiquetage nutritionnel dans l'alimentation humaine et animale (LAB GTA 25/61) ;
- Analyses des contaminants chimiques chez les animaux, dans leurs produits et les denrées alimentaires destinées à l'homme ou aux animaux : résidus de médicaments (LAB GTA 30) ;
- Essais et analyses en immuno-sérologie animale (LAB GTA 27) ;
- Essais et analyses en virologie animale (LAB GTA 32) ;
- Analyses de biologie moléculaire en santé animale (BIOMOL SA) ;
- Essais et analyses en pathologie des abeilles (méthodes LNR) ;
- Essais et analyses en parasitologie santé animale (trichines) ;
- Analyses microbiologiques des produits et environnement agroalimentaires (LAB GTA 59) ;
- Analyses dans le secteur du vin, des boissons alcoolisées et leurs additifs (LAB GTA 78) ;

Dans ce tarif, **le symbole @ signale les analyses couvertes par l'accréditation**.

La liste des analyses accréditées est disponible sur le site du COFRAC : www.cofrac.fr sous le numéro de **portée n° 1-0656** et sur le site du lda39 (www.lda39.fr).

Ces accréditations ont permis au LDA39 non seulement d'inscrire ses analyses dans la chaîne qualité de ses clients (certifications ISO 22000, ISO 9001, BRC, IFS, ...) mais **également d'obtenir les agréments délivrés par les Ministères :**

- **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** : analyses en immuno-sérologie, hygiène alimentaire, pathologie aquacole et apicole, analyses du lait dans le cadre du Paiement du Lait à la Qualité ;
- **Ministère de la Transition Écologique et Solidaire** : analyses sur les eaux superficielles et les eaux usées ;
- **Ministère des Solidarités et de la Santé** : prélèvements et analyses du contrôle sanitaire des eaux ;
- **Ministère de l'Économie et des Finances et de l'Industrie** : analyses des vins de pays et des vins d'AOC.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Conditions générales de vente (Versi

Le catalogue des tarifs inventorie l'ensemble des prestations du LDA39 proposées à sa clientèle à la date de son édition. Ce catalogue et ses extraits n'ont pas de valeur contractuelle.

Le **devis** (intégrant les prestations détaillées, les prix unitaires HT, le nombre d'échantillons, le prix global HT...), la **convention** ou le **bon de commande**, signé par le client a valeur de **contrat entre les deux parties. La signature du contrat** ou le fait de passer commande par le **simple dépôt d'échantillons, vaut acceptation** entière et sans réserve **des Conditions Générales de vente.** Le client est encouragé à préciser au maximum sa demande, en particulier s'il souhaite une conclusion ou une interprétation de ses résultats (cf article 7).

1- Conditions de transport et d'acheminement

L'apport des échantillons est sous la responsabilité du client. L'acheminement doit se faire **dans des conditions et dans des délais tels que les qualités physiques, bactériologiques et physico-chimiques des échantillons sont préservées** (glacière munie de pains de glace/glace pilée/plaques eutectiques ou voiture réfrigérée, emballage adapté).

Pour permettre la prise de température à l'arrivée de l'échantillon au LDA39, **le client aura pris soin d'apporter un flacon d'eau dédié à la prise de température**, qui aura suivi les mêmes conditions de stockage et de transport que le produit soumis à l'analyse.

Le laboratoire est responsable des échantillons dès la prise en charge au laboratoire ou sur le lieu de collecte si le laboratoire en assure le transport.

L'échantillon reste, de sa prise en charge à sa destruction par le LDA39, la propriété du demandeur. Sauf cas exceptionnel, stipulé au préalable par le demandeur, aucun échantillon ne peut être retourné ou restitué.

2- Conditions d'acceptation des échantillons

Les échantillons doivent parvenir au laboratoire dans des conditions préservant leurs propriétés intrinsèques, dans les quantités nécessaires à la réalisation des analyses et représentatives du produit à analyser.

Les conditions d'acceptation des échantillons au LDA39 reposent sur :

- **Les conditions d'acheminement :** durée, conditions de transport, température à l'arrivée. En l'absence du flacon dédié à la prise de température, le LDA39 relève l'état de l'échantillon à son arrivée au laboratoire : réfrigéré, congelé, non réfrigéré, chaud.
- **Le conditionnement** : emballage adapté pour conserver leur intégrité (sachets, boîtes ou, pour les prélèvements destinés à des analyses microbiologiques, des flacons ou sachets stériles non détériorés).
- **L'identification claire et précise de chaque échantillon** sur son emballage ou conditionnement.
- **L'accompagnement des échantillons par un bon de commande d'analyse dûment complété** (date de prélèvement, identification du client et des destinataires des résultats, nature des échantillons, analyses à réaliser...) et signé par le client permettant la correspondance avec les échantillons confiés.
- **La quantité suffisante** pour réaliser toutes les analyses demandées et pour la représentativité du lot.
- **La présence ou non d'un conservateur.**

Les critères d'acceptation sont disponibles dans le catalogue de tarifs du LDA39. Des recommandations en matière de prélèvement et de conditions de transport sont également décrites, le cas échéant.

Si l'un des critères d'acceptation n'est pas conforme et peut avoir un impact sur les résultats, le LDA39 **contacte,** si nécessaire, **le client et l'informe** des conséquences induites. Dans le cas où le client maintient sa demande, le LDA39 **émet des réserves sur la validité des résultats et en fait part sur le rapport d'analyses.** Dans ce contexte, **le laboratoire peut rendre l'analyse sans accréditation.** Si le résultat reste fiable et exploitable selon l'avis du signataire, il peut être rendu sous couvert de l'accréditation et l'écart est mentionné sur le rapport d'analyses.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

3- Prestations sous accréditation – Choix des méthodes

La portée d'accréditation du LDA39 est disponible sur www.cofrac.fr sous le N° 1-0656.
Le LDA39 réalise les analyses sous accréditation COFRAC pour toutes les méthodes accréditées de sa portée.
Les méthodes **accréditées (LDA39) sont repérées par un symbole @ sur le catalogue des tarifs et dans les rapports d'analyses à la ligne correspondante.**
Le **LDA39 s'engage sur la qualité et la fiabilité du résultat** compte tenu de la **mise en œuvre stricte et rigoureuse de la méthode accréditée.** Dans le cas où le laboratoire ne peut pas réaliser l'analyse en respectant strictement l'application de la méthode, le résultat peut ne pas être rendu sous couvert de l'accréditation COFRAC et l'écart est mentionné sur le rapport d'analyses. Le client en est informé au plus tôt. Son accord peut être requis dès la demande.

Le rapport d'analyses porte le logo COFRAC si au moins un résultat est obtenu par une méthode accréditée réalisée par le LDA39. Pour toute demande d'analyse ne spécifiant pas de méthode particulière et si plusieurs méthodes sont possibles, **le LDA39 se réserve le choix de la méthode d'analyse la plus appropriée à l'échantillon et au contexte de la demande** au moment où il réalise sa revue de la demande.

Lorsqu'un **changement de méthode intervient** au cours de l'exécution des travaux ayant fait au préalable l'objet d'un contrat ou d'un devis, **le LDA39 en informe le client afin qu'il valide les modifications.**

4- Prestations d'analyses confiées à des prestataires externes

Le LDA39 externalise les analyses qui ne sont pas de sa compétence ou qu'il ne peut temporairement pas assurer. **Le LDA39 se réserve le choix du laboratoire prestataire en fonction des critères de compétences, d'accréditation, de proximité, de rapidité, de partenariat.** Dans ce cas, et dans la mesure du possible avant la mise en œuvre, le LDA39 informe le client dès la communication du devis ou lorsque la situation l'exige ultérieurement à la prise en charge de l'échantillon. L'information du lieu de réalisation de l'analyse est portée explicitement sur le rapport d'essai. L'identité du laboratoire choisi est transmise au client sur sa demande.

Dans le cadre d'externalisation/de sous-traitance d'analyses accréditées COFRAC ou couvertes par un agrément au LDA39, le laboratoire prestataire est également accrédité/agréé sur les analyses demandées (référence à l'annexe technique du laboratoire concerné). Le LDA39 reste responsable de la réalisation de la prestation. Les résultats sont intégrés ou joints au rapport d'essai du LDA39 avec le signe d'accréditation @ si le LDA39 est accrédité sur le paramètre, ou envoyés directement par le laboratoire prestataire selon le contrat entre le LDA39 et son prestataire.

5- Rapports d'analyses

Les prestations réalisées donnent lieu à l'édition de **rapports d'analyses adressés par voie dématérialisée (mail et/ou espace client) ou éventuellement sur support papier, dès la validation des résultats.** Ils comprennent l'ensemble des informations se rapportant à l'échantillon analysé. **La validation des rapports d'analyse est formalisée par l'apposition d'une signature numérisée.** Les parties acceptent et reconnaissent qu'un rapport d'analyses sur support électronique, a force probante au même titre qu'un exemplaire sur support papier signé de façon manuscrite. Les enregistrements informatisés des rapports et les données d'envoi, conservés dans le système informatique du laboratoire sous des conditions de sécurité fiables et durables, sont considérés comme des preuves des envois de rapport en exécution du contrat.

Transmission des rapports d'analyses

Pour satisfaire aux **exigences de confidentialité et d'intégrité des données**, ainsi qu'à celles d'authentification de l'émetteur, le LDA39 garantit les éléments suivants :

- Les rapports d'analyses sont envoyés sous format d'un fichier en version PDF depuis l'adresse courriel du secteur analytique concerné (se termine par @jura.fr).
- Les rapports d'analyses et/ou les codes de consultations des rapports sur l'espace client sont adressés par courriel au(x) seul(s) destinataire(s) déclarés explicitement par le client dans la fiche "Contact Client" ou dans la fiche "Autorisation de transmission de résultats" jointe au devis et/ou renseignée par le client sur le bon de commande d'analyses. Toute modification de contact doit faire l'objet d'une information via la fiche "Autorisation de transmission de résultats".

Le laboratoire recommande aux clients d'enregistrer l'adresse émettrice dans leurs contacts et d'autoriser les courriels provenant de cette adresse afin d'éviter la perte des messages ou leur classement en SPAM/indésirables.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Rapports provisoires

Sur demande du client, le LDA39 peut envoyer des rapports partiels d'analyses sous couvert de l'accréditation COFRAC. Les résultats communiqués ont été individuellement vérifiés techniquement mais le rapport complet n'a pas été validé par le signataire du rapport. Voici quelques exemples de points qui ne sont pas validés dans un rapport partiel :

- Cohérence entre les résultats du rapport,
- Cohérence entre les résultats du rapport et les résultats antérieurs du même client pour un échantillon d'une matrice comparable,
- Correspondants,
- Absence de conclusion / déclaration de conformité,

La mention **"Rapport provisoire en attente du définitif"** est apposée en bas du rapport d'analyses partiel.

Toute modification du rapport d'analyses après validation, que ce soit à la demande du client ou sur décision du laboratoire, **fera l'objet d'un rapport rectificatif qui annulera et remplacera le précédent,** une mention permet d'identifier sans ambiguïté le rapport initial modifié et la nature des modifications. Il est de la responsabilité du client de détruire le rapport initial et/ou de ne pas l'utiliser.

Utilisation des rapports d'analyses et du logo COFRAC par le client

Le document COFRAC GEN REF 11 en vigueur « Règles générales pour la référence à l'accréditation et aux accords de reconnaissance internationaux » impose aux laboratoires accrédités d'informer leurs clients sur les règles d'utilisation de la marque COFRAC.
Ces règles sont les suivantes :

- **La reproduction du rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.** C'est-à-dire une photocopie de/des page/s du rapport sans aucune modification (signature et pagination comprise),
- **La marque d'accréditation COFRAC (logo) ne peut être reproduite en aucune manière et sur aucun document du client** : le client du laboratoire peut indiquer qu'il fait appel au LDA39 pour la réalisation de ses analyses et préciser le numéro d'accréditation mais ne peut reproduire la marque du COFRAC (logo).
- **Les rapports d'analyses rendus hors accréditation COFRAC** et comportant des paramètres de la portée d'accréditation **ne doivent être ni affichés publiquement ni transmis à des tiers par le client.**

6- Incertitudes de mesure

Le LDA39 a déterminé et peut transmettre les incertitudes de mesure pour les résultats d'analyse dans le cadre d'analyses quantitatives accréditées si le client en fait la demande expresse ou si elles sont une importance sur la validité ou l'interprétation du résultat.

7- Déclaration de conformité / Avis et interprétations

La déclaration de conformité demandée par le client ou exigée par la réglementation ne tient pas compte de l'incertitude associée au résultat excepté si le client en fait formellement la demande ou si le contexte l'exige (réglementation). Dans ce dernier cas, la déclaration de conformité repose sur la prise en compte de l'incertitude associée au résultat. La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation si et seulement si tous les paramètres analysés pris en compte sont réalisés sous accréditation. La règle de décision est mentionnée sur le rapport (spécification client, texte règlementaire, cahier des charges produits …)

Pour faciliter la compréhension des résultats, sauf refus exprimé du client, les signataires autorisés peuvent ajouter des commentaires ou des avis et interprétations à la suite du tableau de résultats. Seuls les avis et interprétations peuvent être couverts par l'accréditation dès lors que les résultats sur lesquels ils portent sont tous rendus sous couvert de l'accréditation. Les commentaires ne sont jamais couverts par l'accréditation.

8- Alertes

Lors **de résultats induisant un risque de santé publique mettant en doute la conformité du produit,** le LDA39 s'engage à **avertir au plus vite le demandeur pour que les dispositions adaptées puissent être mises en œuvre.**

Conformément à **l'article L201-7 du Code rural et de la pêche maritime, lors d'un constat d'un danger sanitaire réglementé ou lors de la 1ère apparition d'un danger sanitaire sur le territoire national, le laboratoire est tenu d'avertir immédiatement l'autorité administrative compétente.**

Des informations complémentaires sont décrites dans les parties spécifiques de ce catalogue.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

9- Confidentialité

Les règles de la confidentialité appliquées au LDA39 garantissent la **communication des résultats au(x) seul(s) client(s) et au(x) correspondant(s) désigné(s) dans la fiche "Contact Client"** ou dans la fiche **"Autorisation de transmission de résultats".**

Aucun résultat ne peut être communiqué sur appel téléphonique, à moins que le demandeur ne puisse justifier de son identité. Le laboratoire s'engage à ne divulguer aucune information liée aux clients, à l'exception de ce qui relève d'une obligation réglementaire ou imposée au laboratoire (des dossiers d'analyses sont nécessairement consultés lors des audits par des entités extérieures (examen de traçabilité)).

10- Facturation et délai de paiement

Chaque dossier fait l'objet d'une facture transmise avec le rapport d'analyses, ou par un relevé récapitulatif mensuel ou trimestriel établi sur demande du client. Dans ce cas, les factures sont transmises avec le relevé en début de mois ou de trimestre.
Chaque apport d'échantillon donne lieu à l'ouverture d'un dossier, facturée dans la limite d'**un frais de dossier par jour d'apport et par client**. Pour les **secteurs œnologie** et **lait**, les **frais de dossier sont intégrés aux coûts analytiques**.
Le LDA39 peut être amené à facturer, en sus, des frais de gestion supplémentaires (frais d'emballage et frais de port…). Les **tarifs du LDA39 sont réévalués au 1er janvier de chaque année par arrêté du Conseil Départemental du Jura.** Les tarifs à jour sont indiqués dans les devis.

La présence du client est requise lors de la collecte ou du prélèvement dont le rendez-vous a été planifié à l'avance. Aussi, en cas d'impossibilité d'être présent, le client s'engage à en informer au plus tard 24 heures avant le jour de la collecte le Laboratoire. Si, du fait du client, un agent du laboratoire effectue un déplacement inutile un frais de déplacement de 25.82 € HT lui sera facturé.

Les factures établies par le LDA39 doivent être acquittées dans un délai de 30 jours à compter de leur date de validation.
Une première relance est adressée 30 jours fin de mois à compter de la date de validation de la facture accordant 30 jours supplémentaires. Passé ce délai supplémentaire de 30 jours, une deuxième relance est adressée accordant un dernier délai de 7 jours.
Lors de demandes présentant un caractère d'urgence, le LDA39 se réserve le droit d'accepter ou non les échantillons. En cas d'acceptation, les remises éventuelles peuvent être supprimées (le client en sera prévenu). Si l'urgence nécessite un travail à réaliser un jour de fermeture du laboratoire au public, un tarif spécifique sera appliqué en accord avec le client.

11- Litiges

En cas de litiges relatifs à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'**amiable**, avant de recourir, en cas de désaccord persistant, à la juridiction territorialement compétente. Le LDA39 instruit les réclamations des clients par écrit selon ses dispositions qualités et s'engage, dans la mesure du possible à tenir le client informé des suites données.

Toute réclamation peut être adressée au LDA39 via le formulaire contact du site www.lda39.fr. Les modalités d'instruction d'une réclamation sont disponibles sur demande au laboratoire.

12- Formation et conseil

Le LDA39 est enregistré comme **organisme de formation** à la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi sous le N° 43 39 P 0022 39 et certifié Qualiopi sous le N° 98618. Il peut réaliser des travaux de **conseil et d'expertise dans les domaines de sa compétence**. Il est également référencé auprès de nombreux OPCO (organisation du financement de la formation continue) pour une **prise en charge financière des formations** notamment en hygiène alimentaire.

13- Protection de la vie privée

Les informations que le LDA39 est amené à recueillir et à enregistrer dans la base client sont exclusivement réservées à l'usage du laboratoire pour le traitement des dossiers, de la facturation et de l'envoi d'informations. En application de la loi **RGPD**, le LDA39 vous informe que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification concernant vos données personnelles, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du Département à donnees@jura.fr.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Fiche contact client

N° client au LDA39 :

Société / Raison Sociale * : .....

Adresse * : .....

N° SIRET* : .....**Numéro client (si déjà client) :** .....

N° de Téléphone * : ..... **Mail * :** .....

Nom du Responsable * : .....

Payeur de l'activité :

Société / Raison Sociale * : .....

Adresse * : .....

N° SIRET* : ..... **Mail :** .....

☐ Je n'ai d'email et je souhaite recevoir les factures par courrier (version papier)

Transmission automatique des factures par mail : OUI / NON

Espace client du LDA39 Inscrivez-vous sur notre site www.lda39.fr

Il permet de consulter gratuitement les informations liées à vos échantillons (résultats, historique, factures, ...). Il permet également de précommander des flacons, des collectes et prélèvements et comporte un espace messagerie.

Autorisation de transmission des résultats

Si vos résultats doivent être transmis à des destinataires différents en fonction du domaine d'analyses et/ou à un organisme tiers, compléter uniquement l'annexe 1 en page suivante.

N° client IDA	Nom client	Mail	Transmission des résultats par mail
.....	.....	.....	OUI / NON
.....	.....	.....	OUI / NON

☐ Je n'ai d'email et je souhaite recevoir les rapports par courrier (version papier)

Date : **Tampon + Signature :**

Les informations recueillies, dans le cadre de ce formulaire, avec votre consentement explicite, sont destinées à la gestion de votre fiche client. Les données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique exclusivement dans le cadre de notre activité, et ne sont pas transmises à l'extérieur. Conformément au règlement européen n°2016/679, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, ou d'effacement, ainsi qu'un droit de limitation du traitement des informations qui vous concernent, en vous adressant au LDA39 59 rue du Vieil Hôpital -39802 POLIGNY Cedex 2.

☐ Je m'oppose à ce que mes coordonnées mail soient utilisées par le LDA39 pour recevoir des informations relatives aux activités du LDA39 (organisation, actualités, problématiques, nouveautés..)

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Annexe 1 – Autorisation de transmission des résultats

A compléter en autant d'exemplaires que de domaines d'analyses

Description du domaine d'analyses :

- ☐ HYGIENE ALIMENTAIRE (fromage, produit laitier, produit alimentaire, plat cuisiné…)
- ☐ LAIT EN ELEVAGE (lait)
- ☐ HYDROLOGIE - EAUX PROPRES (eau de consommation, de puits, de process, eau chaude sanitaire…)
- ☐ HYDROLOGIE – EAUX ENVIRONNEMENT (eau de lac, d'étang, de rivière…)
- ☐ HYDROLOGIE – EAUX USEES (eau d'entrée de station, de rejet, résiduaire, boue…)
- ☐ ŒNOLOGIE – (vin, moût, spiritueux, bière…)
- ☐ SANTE ANIMALE (préciser) : ……
- ☐ AUTRE (préciser) : ……

Le LDA39 est toutefois soumis à des contraintes techniques et logicielles qui peuvent rendre difficile la mise en œuvre de demandes trop spécifiques ou trop complexes. Dans cette éventualité, nous vous contacterons.

Autorise le LDA39 à transmettre les résultats aux destinataires suivants :

Destinataire(s)	Mode de transmission
Nom : …… Prénom : …… Service : …… Mail : ……	☐ Extranet ☐ Mail
Nom : …… Prénom : …… Service : …… Mail : ……	☐ Extranet ☐ Mail
Nom : …… Prénom : …… Service : …… Mail : ……	☐ Extranet ☐ Mail

Autorise le LDA39 à transmettre par mail les résultats à un organisme tiers :

Organisme tiers	Contact
…… ……	Nom : ……Prénom : …… Mail : ……

Date : **Tampon + Signature :**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR



EAUX

LDA 39
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU JURA

cofrac
ESSAIS

Accréditation
n° 1-0656
portée
disponible
sur ww.cofrac.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Eaux

Eaux dites « propres »

Le secteur Hydrologie réalise **les prélèvements et les analyses des eaux de consommation, de piscines et de baignades,** dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique à la demande de l'ARS.
Cette prestation analytique est également proposée aux **particuliers** comme aux **industriels** désireux d'apprécier la qualité de leur **eau d'alimentation, de process, de piscine et de baignade.** Le secteur analyse également les **eaux utilisées en élevage** (abreuvement des troupeaux, nettoyage, ...).

Eaux « peu chargées » et « chargées »

Le secteur analyse également les **eaux d'étang et de rivière** pour les particuliers et les professionnels notamment de la filière aquaculture.
Le secteur intègre les prélèvements et les analyses physico-chimiques sur les **eaux usées et environnementales** pour le compte des communes, d'intercommunalités, de TIJ (Territoire Ingénieur Jura), de l'ATD (Assistance Technique Départementale) et des industriels dans la perspective d'évaluer les **performances des stations d'épuration, la qualité des effluents rejetés et l'état écologique des cours d'eau.**

Eaux chaudes sanitaires

Le secteur prélève et analyse les **eaux chaudes sanitaires et les eaux de TAR** (Tour Aéro Réfrigérante) pour la **recherche de légionelles** pour le compte des établissements recevant du public, des industriels et des particuliers.

Sommaire

Modalités pratiques 13
Physico-chimie - Eaux propres - Eaux environnementales - Eaux résiduaires 15
Paramètres physico-chimiques, anions, pollution azotée et phosphorée 15
Minéraux et métaux 16
Boues 16
Bactériologie - Eaux propres - Eaux environnement non chargées - Eaux non chargées 16
Bactériologie - Eaux résiduaires - Eaux environnement chargées - Lixiviats 17
Parasitologie 17

Programmes d'analyses
Eaux propres et de loisirs, eaux d'étang et superficielles 17
Eaux de chauffage
Eaux d'irrigation ou d'arrosage 17
Eaux d'abreuvement pour animaux 17

Mesures sur site, prélèvements et flaconnages
Mesures sur site et prélèvements 18
Flaconnages 18

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Modalités pratiques pour les analyses d'eau

Critères d'acceptation des échantillons

Les eaux sont susceptibles d'évoluer plus ou moins rapidement par suite de réactions physiques, chimiques ou biologiques entre l'instant du prélèvement et l'analyse.

Les précautions mentionnées ci-dessous peuvent **limiter l'évolution de l'échantillon pour analyse.** Pour une prise en charge efficace de vos échantillons :

- Utiliser des **flaconnages à usage unique et adaptés** aux paramètres recherchés (disponibles au LDA39),
- **Réfrigérer immédiatement, idéalement entre 1 à 5°C, à l'obscurité,**
- Pour permettre la prise de température à l'arrivée de l'échantillon au LDA39, **accompagner les prélèvements d'un flacon d'eau témoin** conservé dans les mêmes conditions de stockage et de transport que le produit soumis à l'analyse,
- **Identifier clairement et durablement le flaconnage** et compléter le **bon de commande d'analyse**,
- Mentionner la **date et l'heure du prélèvement,**
- **Acheminer rapidement, sous régime du froid, idéalement en moins de 12h à Poligny, et avant 16h30*** afin de respecter les délais de mise en œuvre des analyses.
- Certains paramètres **sont à filtrer sur site** (cf liste des paramètres identifiés (**F**)).

* : **avant midi** si des analyses sont sous-traitées à un laboratoire partenaire et pas le vendredi.

Les prélèvements sont sous la responsabilité du demandeur quand ils ne sont pas réalisés par le LDA39.

Eaux propres	**Flacons**	**Conditions d'acheminement**	**Délai entre la fin du prélèvement et la prise en charge des analyses au laboratoire**
Analyses bactériologiques	500 mL stérile en plastique **avec thiosulfate** Ne pas rincer et remplir au 9/10ème	5 ± 3°C	< 12 heures
Analyses chimiques	1 L en plastique rempli complètement		< 24 heures
Analyses légionelles	1 L stérile en plastique **avec thiosulfate**	Température ambiante	< 24 heures
Eaux usées	**Flacons**	**Conditions d'acheminement**	**Délai entre la fin du prélèvement et la prise en charge des analyses au laboratoire**
Analyses bactériologiques	500 mL stérile en plastique	5 ± 3°C	< 12 heures
Analyses chimiques	Selon paramètres recherchés : **nous contacter**		< 24 heures

Matériels de prélèvement

Le LDA39 peut vous fournir les flaconnages adaptés à chaque type de prélèvement et aux paramètres recherchés.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Modalités pratiques pour les analyses d'eau

Conseils de prélèvement dans les meilleures conditions de stérilité

Le laboratoire se tient à votre disposition pour vous conseiller sur le type de flaconnage et peut vous transmettre les protocoles sur simple demande.

Eaux « propres»

Tout **prélèvement d'eau destiné à la consommation humaine, eau de loisirs, eaux chaudes sanitaires** ou **TAR** en vue d'examen **bactériologique et chimique** doit être réalisé en respectant les **règles d'hygiène, d'asepsie et assurant la représentativité** selon les recommandations des guides techniques :

- FD T90-520 relatif à la réalisation de prélèvements pour le suivi sanitaire des eaux,
- FD T90-521 relatif à la réalisation de prélèvements pour le suivi sanitaire des eaux de piscine et de baignade,
- FD T90-522 relatif à la réalisation de prélèvements pour la recherche de *Legionella* dans les eaux.

Eaux « peu chargées » et « chargées »

Tout prélèvement d'eau résiduaire, d'eau souterraine ou d'eau superficielle en vue **d'examens bactériologiques et chimiques** doit être réalisé en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie et assurant la représentativité selon les recommandations des guides techniques :

- FD T90-523-2 relatif aux échantillonnages d'eaux résiduaires,
- FD T90-523-1 relatif aux échantillonnages d'eau en rivières et canaux,
- FD T90-523-3 relatif aux échantillonnages d'eaux souterraines dans le cadre d'un suivi environnemental (hors ICPE) ou NF X31-615 relatif au prélèvement et à l'échantillonnage des eaux souterraines dans des forages de surveillance pour la détermination de la quantité des eaux souterraines.

Prélèvements réalisés par le LDA39

Les agents préleveurs du LDA39 **sont formés pour le prélèvement de tous types d'eau** : consommation, loisirs, tours aéro-réfrigérantes, usées,... conformément aux guides en vigueur : FD T90 –520, FD T90 – 521, FD T90 – 522 et FD T90 – 523.
À votre demande, le prélèvement peut être réalisé par un de nos agents.

Délais de résultats

Les résultats peuvent être communiqués à un ou plusieurs destinataires dans un délai minimum de :

- d'une semaine pour les eaux propres,
- de 10 jours pour les eaux usées,
- de 11 jours pour les légionelles.

Lors de résultats induisant un **risque pour la santé publique** (isolement de salmonelles ou de légionelles par exemple), **le LDA39 s'engage à avertir au plus vite le demandeur** pour que les dispositions adaptées puissent être mises en œuvre. Un rapport partiel peut être transmis.

Lorsque la demande comporte des paramètres nécessitant l'intervention d'un laboratoire réalisant des prestations externes, les délais de résultats s'en trouvent allongés. La durée peut être alors précisée dans le devis adressé au client sur demande.

Contacts

hydrologie@jura.fr pour les analyses microbiologiques
chimie@jura.fr pour toutes les autres demandes
lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Paramètres Physico-chimiques

Cofrac			Prix € HT
	Aspect / Couleur / Odeur	*Qualitatif*	4.17
@	Conductivité corrigée à 25°C	*NF EN ISO 27888 - Méthode à la sonde*	7.18
@	Dureté de l'eau ou Titre hydrométrique (TH) - *eaux propres et peu chargées*	*NF T90-003 - Titrimétrie*	12.50
	Dureté de l'eau ou Titre hydrométrique (TH) - *eaux chargées*	*NF T90-003 - Titrimétrie*	12.50
	Dureté de l'eau détaillée - *eaux chargées ou volume d'eau insuffisant*	*ICP-MS -NF EN ISO-17294-2 - Calcul à partir des paramètres Ca et Mg*	37.60
@	Matières en suspension (MES)	*NF EN 872 - Filtration en gravimétrie*	15.48
@	pH mesuré à la température de l'eau	*NF EN ISO 10523 - Potentiométrie - Méthode électrode de verre*	7.32
@	Turbidité - *eaux propres et peu chargées*	*NF EN ISO 7027-1 - Spectrophotométrie*	9.28
	Turbidité - *eaux chargées*	*NF EN ISO 7027-1 - Spectrophotométrie*	9.28
	Equilibre calco-carbonique - *eaux propres et peu chargées*	*Calcul à partir des paramètres pH, TAC, Na, K, Ca, Mg, NO3, SO4, Cl⁻ - Logiciel IPLWin* *Attention : pH et T mesurés préférentiellement sur le terrain lors du prélèvement*	122.15

Anions

Cofrac			Prix € HT
@	Chlorures (Cl-) - (f) - eaux propres	*NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique*	16.59
@	Chlorures (Cl-) - (f) - eaux de piscine - eaux peu chargées et chargées	*NF EN ISO 15923-1 - Spectrophotométrie automatisée*	16.59
@	Fluorures (F-) - (f)	*NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique*	16.59
@	Sulfates (SO42-) - (F)	*NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique*	16.59
@	Titre alcalimétrique complet (TAC) et/ou Titre alcalimétrique (TA) - *eaux propres et peu chargées*	*NF EN ISO 9963-1 - Titrimétrie*	12.50
	Titre alcalimétrique complet (TAC) et/ou Titre alcalimétrique (TA) - *eaux chargées*	*NF EN ISO 9963-1 - Titrimétrie*	12.50

Pollution organique

Cofrac			Prix € HT
@	Indice de Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	*ISO 15705 - Méthode à petite échelle en tube fermé*	25.99
@	Indice de Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) **sur eau filtrée**	*ISO 15705 - Méthode à petite échelle en tube fermé - sur échantillon filtré*	29.37
@	Demande Biologique en Oxygène (DBOn) avec n=5 ou 2+5 jours - (prévoir ST-DCO en +)	*NF EN ISO 5815-1 - Électrochimie*	25.99
@	Demande Biologique en Oxygène (DBOn) avec n=5 ou 2+5 jours **sur eau filtrée** - *eaux chargées* - (prévoir ST-DCO en +)	*NF EN ISO 5815-1 - Électrochimie - sur échantillon filtré*	29.37
@	Demande Biologique en Oxygène (DBOn) avec n=5 ou 2+5 jours - *eaux peu chargées* - (prévoir ST-DCO en +)	*NF EN 1899-2 - Électrochimie*	25.99
	Teneur en oxygène - oxygène dissous	*Méthode interne - Électrochimie*	10.35
@	Carbone organique total (COT) - *eaux propres et peu chargées*	*NF EN 1484 - Combustion / infrarouge*	32.87
@	Carbone organique dissous (COD)	*NF EN 1484 - Combustion / infrarouge*	38.01
	Chlorophylle A et Indice Phéopigments	*T90-117 - Spectrophotométrie*	33.83
	Matières (substances) extractibles à l'hexane (MEH ou SEH)	*Méthode interne selon Rodier*	52.61

Pollution azotée et phosphorée

Cofrac			Prix € HT
@	Azote Kjeldahl (NTK)	*Méthode interne PCE / PCEME08006 - Kjeldahl - Titrimétrie*	27.84
@	Nitrites (NO2-) eaux peu chargées et chargées (F) / eaux propres (f)	*NF EN ISO 15923-1 - Spectrophotométrie automatisée*	10.65
@	Nitrates (NO3-) eaux propres (f)	*NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique*	16.59
@	Nitrates (NO3-) eaux peu chargées et chargées (F)	*NF EN ISO 15923-1 - Spectrophotométrie automatisée*	16.59
@	Ammonium (NH4+) eaux peu chargées et chargées (F) / eaux propres (f)	*NF EN ISO 15923-1 - Spectrophotométrie automatisée*	10.65
	Azote global (NGL)	*Calcul à partir des paramètres Azote Kjeldahl, Nitrites et Nitrates*	55.08 *
@	Phosphore total (PT)	*Méthode interne PCE / PCEME08009 - Méthode automatisée - Spectrophotométrie*	23.67
@	Orthophosphates (PO43-) (F)	*Méthode interne PCE / PCEME08009 - Méthode automatisée - Spectrophotométrie*	20.63

Les résultats des paramètres physico-chimiques sont rendus en prenant en compte les matières en suspension sauf pour les analyses réalisées sur les échantillons préalablement filtrés conformément aux normes analytiques en vigueur.
(f) : en fonction de sa charge, l'échantillon est susceptible de subir une filtration avant analyse.
(F) : échantillon à filtrer sur site au moment du prélèvement - en cas de filtration au laboratoire, émission d'un commentaire sur le rapport d'analyse

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Minéraux et métaux

Cofrac			
Préparation d'échantillon			
	Forfait préparation échantillon pour analyse par ICP/MS - *eaux propres*		17.70
	Forfait préparation échantillon pour analyse par ICP/MS - *eaux peu chargées et chargées*		23.64
	Filtration de l'échantillon si dosage des métaux dissous		inclus
@	Minéralisation préalable à l'acide nitrique - *eaux chargées ou turbides*	*Méthode interne PCE / PCEME08011*	inclus
Analyses			
@	**à l'unité :** Calcium - Magnésium - Sodium - Potassium	*NF EN ISO 17294-2 - ICP-MS*	9.95
	Dureté de l'eau détaillée	*Calcul à partir des paramètres Ca et Mg*	19.90
@	**à l'unité :** Aluminium (Al), Arsenic (As), Bore (B), Cadmium (Cd), Chrome (Cr), Cobalt (Co), Cuivre (Cu), Fer (Fe), Manganèse (Mn), Molybdène (Mo), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	*NF EN ISO 17294-2 - ICP-MS*	9.95
	à l'unité : Antimoine (Sb), Baryum (Ba), Vanadium (V)	*NF EN ISO 17294-2 - ICP-MS*	9.95
	Sélénium (Se)	*NF EN ISO 17294-2 - ICP-MS*	19.90
Etain			
	Etain (Sn) - eaux chargées ou turbides Minéralisation préalable à l'eau régale (Forfait préparation échantillon pour analyse par ICP/MS inclus)	*Méthode interne PCE / PCEME08011 - Minéralisation* *NF EN ISO 17294-2 - ICP-MS - Analyse*	43.54

Les résultats des paramètres physico-chimiques sont rendus en prenant en compte les matières en suspension sauf pour les analyses des éléments dissous.

Boues

		Prix € HT
pH sur boues liquides	*NF EN ISO 10523 - Potentiométrie*	7.32
Matières en suspension (MES) sur boues liquides	*NF EN 872 - Filtration en gravimétrie*	15.48
Matières volatiles en suspension (MVS) sur boues liquides - *(prévoir MES en +)*	*Méthode interne - Calcination à 550°C*	12.50
Matière sèche - Résidu sec - Siccité	*NF EN 12880 - Dessiccation à 105°C*	17.61
Matières minérales (MM) + matières organiques totales (MOT) - *(prévoir matière sèche en +)*	*Méthode interne - Calcination à 550°C*	17.61
Métaux (1 élément) sur boues liquides préalablement minéralisées à l'acide nitrique *(méthode interne PCE | PCEME08011)*	*Méthode interne ICP - Résultat en mg/l*	33.59

Bactériologie

Cofrac			Prix € HT
Eaux propres - Eaux environnement non chargées			
@	Bactéries sulfito-réductrices y compris les spores	*NF EN 26461-2 - Dénombrement après filtration sur membrane*	14.84
@	Coliformes totaux et *Escherichia coli*	*NF EN ISO 9308-1 (2000 abrogée ou 2014) - Dénombrement après filtration sur membrane*	26.90
@	Entérocoques	*NF EN ISO 7899-1 - Méthode NPP par microplaque*	28.35
@	Entérocoques	*NF EN ISO 7899-2 - Dénombrement après filtration sur membrane*	14.84
@	*Escherichia coli*	*NF EN ISO 9308-3 - Méthode NPP par microplaque*	28.35
	Flore totale anaérobiose 36°C	*NF EN ISO 6222 - Culture anaérobiose et dénombrement*	9.66
@	Germes aérobies à 22°C ou à 36°C	*NF EN ISO 6222 - Dénombrement sur gélose*	6.50
	Germes aérobies à 30°C ou à 22°C - R2A	*Selon pharmacopée - Dénombrement sur gélose*	18.99
	Identification bactérienne	*Méthode interne*	23.14
@	*Legionella* sur eau filtrable	*NF T90-431 - Recherche sur milieu sélectif*	86.27
@	*Legionella* sur eau filtrable si recherche positive	*NF T90-431 - Dénombrement et identification par agglutination*	81.65
	Listeria spp (prépa comprise)	*Système Vidas BIO 12 /2-06 /94 - Recherche*	31.52
	Listeria monocytogenes (prépa comprise)	*AIOA ONE DAY AES 10 /03 - 09 /00 - Recherche*	31.52
	Listeria monocytogenes ou spp (prépa comprise)	*Gélose chromogène validé AFNOR - Dénombrement*	22.24
@	*Pseudomonas aeruginosa*	*NF EN ISO 16266 - Dénombrement après filtration sur membrane*	21.26
@	Staphylocoques pathogènes	*NF T90-412 - Dénombrement après filtration sur membrane*	26.37
@	Salmonelles spp	*NF EN ISO 19250 - Recherche sur milieu sélectif après filtration*	76.44
		ISO 6579-3 - Confirmation biochimique et typage sérologique (LDA39 ou ANSES)	57.21

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quelque soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Bactériologie - suite

Cofrac

Eaux résiduaires - Eaux environnement chargées - Lixiviats			
@	Entérocoques	*NF EN ISO 7899-1 - Méthode NPP par microplaque*	28.35
@	*Escherichia coli*	*NF EN ISO 9308-3 - Méthode NPP par microplaque*	28.35
@	*Legionella*	*NF T90-431 - Recherche sur milieu sélectif*	86.27
@	*Legionella* si recherche positive	*NF T90-431 - Dénombrement et identification par agglutination*	81.65
@	Salmonelles spp - *hors eaux usées brutes*	*NF EN ISO 19250 - Recherche sur milieu sélectif après filtration*	76.22
	Salmonelles spp	*NF EN ISO 6579-3 - Confirmation biochimique et typage sérologique (IDA39 ou ANSES)*	57.21
Boues			
Listeria spp (préparation comprise)		*Système Vidas BIO 12/2-06/94 - Recherche*	31.52
Listeria monocytogenes (préparation comprise)		*Protocole fournisseur validé - Recherche*	31.52
		Gélose chromogène validé - Dénombrement	22.24
Salmonelle spp		*Système Vidas BIO 12/16-09/05 - Recherche*	25.49
		FD CEN/TR 15215 - Dénombrement NPP	136.78
		NF EN ISO 6579-3 - Confirmation biochimique et typage sérologique (IDA39 ou ANSES)	57.21

Programmes d'analyses

Eaux destinées à la consomation humaine

			Prix € HT	Prix € HT
Potabilité (microbio seule) Arrêté du 11 janv. 2007		Germes à 22°C et 36°C, coliformes totaux, *Escherichia coli*, entérocoques, anaérobies sulfito-réducteurs	69.58	
D1 Arrêté du 11 janv. 2007		Microbiologie : germes à 22°C et 36°C, coliformes totaux, *Escherichia coli*, entérocoques	54.74	86.02
		Chimie : pH, conductivité, turbidité, couleur-aspect-odeur, NH4+	31.28	
D1C Arrêté du 11 janv. 2007		Microbiologie = **potabilité**	69.85	101.13
		Chimie = **D1**	31.28	
P1 Arrêté du 11 janv. 2007		Microbiologie = **potabilité**	69.85	202.83
		Chimie = **D1** + NO2-, NO3, COT, TH, Cl-, SO42-, TAC	132.98	
Eaux de puits et de forages domestiques		Microbiologie = **potabilité**	69.85	240.43
		Chimie = **P1** + fer + manganèse	170.58	
Eaux de piscine, SPA		Microbiologie : germes à 36°C, *Escherichia coli*, staphylocoques, entérocoques, *Pseudomonas aeruginosa*	95.88	152.66
		Chimie : pH, COT, chlorures	56.78	
Eaux de fontaine		**Potabilité** + *Pseudomonas aeruginosa*	90.84	
@	**pH (Optionnel)**	**optionnel si non réalisé sur site** NF EN ISO 10523 - Potentiométrie - Méthode électrode de verre	7.32	

Autres programmes

Eaux de piscine, SPA	Microbiologie : germes à 36°C, *Escherichia coli*, staphylocoques, entérocoques, *Pseudomonas aeruginosa*	95.48	152.26
	Chimie : pH, COT, chlorures	56.78	

Eau chauffage : eau d'un circuit fermé (radiateur, plancher chauffant...)		Prix € HT
Chimie	Equilibre calco-carbonique (pH, TAC, Na, K, Ca, Mg, NO3, SO4, Cl⁻) + Al, Cu, Fe, MES	167.48

Eaux d'étangs et superficielles - Pour définir la qualité d'un plan d'eau pour la sauvegarde de la vie aquatique		Prix € HT
Simple	pH, Teneur en oxygène dissous, Ammonium, Nitrites	38.97
Complet si suspicion de pollution	pH, MES, Dureté, Conductivité, TAC, Teneur en oxygène dissous, Ammonium, Nitrates, Nitrites, Sulfates, DBOn, Chlorures, Orthophosphates, ST-DCO	198.36

Eaux d'irrigation ou d'arrosage		Prix € HT
Arrosage des espaces verts Arrêté du 14 déc. 2023	Microbiologie = *Escherichia coli* Chimie = MES, DBO5	69.82
Irrigation des cultures Arrêté du 18 déc. 2023	Microbiologie : *Escherichia coli, anaérobies sulfito-réducteurs, coliphages (paramètre sous traité à un autre laboratoire)* Chimie : MES, DBO5, turbidité	383.34

Eaux d'abreuvement pour animaux - recommandations ANSES 2010		Prix € HT	Prix € HT
Microbiologie	Coliformes totaux, *Escherichia coli*, entérocoques, anaérobies sulfito-réducteurs (+ recherche de Salmonella pour production aviaire)	56.58	138.47
Chimie	pH, Dureté, Nitrates, Fer, Conductivité, Nitrites (pour bovins allaitants ou nouvelle ressource en eau : ajout de paramètres complémentaires - nous contacter)	81.89	

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Mesures sur site, prélèvements et flaconnages

Mesures sur site

Cofrac			Prix € HT
@	pH mesuré à la température de l'eau	*NF EN ISO 10523 - Potentiométrie - Méthode électrode de verre*	7.32
@	Chlore libre	*NF EN ISO 7393-2 - Colorimétrie*	5.99
@	Chlore total (chlore libre inclus)	*NF EN ISO 7393-2 - Colorimétrie*	9.89
	Chlore combiné	*Calcul à partir des paramètres chlore total et chlore libre*	9.89
	Chlore actif *(prévoir pH et chlore libre inclus)*	*Détermination à partir des paramètres chlore libre et pH - Table CIEEC*	13.31
	Bioxyde de Chlore	*Méthode interne PCE/PCEME08020 - Colorimétrie*	9.89
@	Acide isocyanurique (stabilisant)	*Méthode interne PCE/PCEME08020 - Colorimétrie*	5.99
@	Teneur en oxygène - oxygène dissous	*NF ISO 17289 - Luminescence (LDO)*	10.35
@	Température de l'eau	*Méthode interne PCE/PCEME08022 - Méthode à la sonde*	offert

Prélèvements (hors frais de déplacement)

Cofrac			Prix € HT
@	Echantillonnage instantané d'eaux superficielles	*FD T90-523-1*	64.50
@	Echantillonnage instantané d'eaux résiduaires	*FD T90 523-2*	64.50
@	Echantillonnage automatique d'eaux résiduaires avec asservissement au débit ou au temps	*FD T90-523-2*	sur devis
	Echantillonnage automatique d'eaux superficielles avec asservissement au temps	*FD T90-523-1*	
@	Prélèvement instantané d'eaux souterraines hors contexte spécifique ICPE, site pollué ou potentiellement pollué (suivi environnemental)	*FD T90-523-3*	
	Prélèvement instantané d'eaux souterraines : ICPE, site pollué ou potentiellement pollué	*NF X 31-615*	
@	Prélèvement d'eau de consommation humaine	*FD T90-520*	14.53
@	Prélèvement d'eau de loisirs naturelle ou de loisirs traitée (piscine)	*FD T90-521*	14.53
@	Prélèvement pour la recherche de légionelles (TAR ou eau chaude sanitaire)	*FD T90-522 - NF EN ISO 19458*	36.19

Flaconnages

	Prix € HT
Flacon bactériologie PEHD avec thiosulfate 500 mL	1.66
Flacon bactériologie PEHD avec thiosulfate 1 L	1.79
Flacon chimie PEHD 500 mL	1.20
Flacon chimie PEHD 1 L	1.43
Flacon chimie PEHD 2 L	1.86
Flacon chimie verre brun 1 L	2.87
Flacon chimie verre brun 40 mL pour IHV	1.21

	Prix € HT
Flacon chimie PEHD 50 mL pour métaux	0.66
Flacon chimie PEHD brun 1L pour chlorophylle	4.24
Flacon chimie verre brun à col rodé 100 mL	4.24
Flacon chimie PEHD 150 mL	4.24
Flacon chimie verre brun 500 mL	2.87
Flacon chimie verre blanc 100 mL pour mercure	4.24
Flacon chimie verre brun à vis 100 mL	4.24

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quelque soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

PRODUITS ALIMENTAIRES

LDA 39
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU JURA

cofrac
ESSAIS

Accréditation n° 1-0656 portée disponible sur ww.cofrac.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Produits Alimentaires

Les secteurs **chimie et bactériologie alimentaire** répondent à la demande des professionnels (artisans des métiers de bouche, cuisines collectives, coopératives laitières, industriels de l'agroalimentaire ...).

La chimie des produits alimentaires permet de **contrôler la composition** de ceux-ci, dans le cadre des cahiers des charges des AOP par exemple, ou de **détecter une contamination chimique.**

L'objectif des analyses de microbiologie est de **garantir la qualité bactériologique des produits alimentaires** et la **sécurité sanitaire** au sein des établissements concernés. Ce service propose également la validation de la **durée de vie des produits** (DLC ou DDM), des analyses microbiologiques des **locaux et du matériel pour contrôler la désinfection** ainsi que des **examens parasitaires des viandes.**

Sommaire

Analyses chimiques
Modalités pratiques 21
Lait 22
Fromage 22
Autres demandes 22

Analyses microbiologiques
Modalités pratiques 23
Microbiologie tous produits 24
Contrôle abattoir 25
Viandes et préparations de viandes crues destinées à être consommées après cuisson 25
Préparations alimentaires prêtes à consommer 25
Pâtisseries 26
Produits à base de farine 26
Produits de la pêche 26
Laits et produits laitiers 27
Ovoproduits 27
Conserves et semi-conserves 27
Microbiologie des locaux et du matériel 27
Huile de friture 27
Validation de la durée de vie des produits (DLC ou DDM 27
Examens parasitaires des viandes 27

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Modalités pratiques pour les analyses chimiques de produits alimentaires

Critères d'acceptation des échantillons

Pour acceptation de l'échantillon, ce dernier doit être accompagné d'un **bon de commande** précisant :

- **La nature et les références des échantillons** (veiller à une bonne identification sur les emballages),
- Les **paramètres à analyser,**
- Vos **coordonnées** (téléphone, mail, lieu d'envoi des rapports d'essai et de facturation).

Si les conditions décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le laboratoire peut refuser l'échantillon ou émettre des réserves sur le rapport d'analyse.

Quantités minimales d'échantillons

Produit	Conservateurs	Quantité minimale d'échantillon
Lait et produits laitiers liquides	oui	100 mL
Produits laitiers semi-solides et solides (crème, présure,)	non	100 g
Beurre et dérivés	non	50 g
Fromages	non	100 g

Recommandations de prélèvement

Pour assurer la qualité des échantillons que vous nous confiez, nous vous recommandons :

- D'assurer un **prélèvement homogène** (non baratté) n'ayant pas subi plusieurs réchauffages,
- De remplir complètement le flacon et d'ajouter un conservateur si nécessaire (Bronopol 1 pastille/30mL). **Avant tout ajoût de conservateur, demander l'avis du laboratoire.**
- De conditionner les échantillons dans un emballage adapté, étanche,
- D'assurer un délai de transport le plus bref (de préférence dans les 24 h),
- D'utiliser des colis isothermes avec réfrigérants afin de maintenir les échantillons à une température constante (<10°C).

Contacts

produitslaitiers-lda39@jura.fr
lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Lait

Préparation de l'échantillon : 5.10 € HT

Cofrac sur lait de vache			Prix € HT
	Minéralisation, filtration, dilution de l'échantillon pour analyse ICP		22.99
	à l'unité : Calcium, Magnésium, Sodium, Potassium	*Méthode interne adaptée selon NF EN ISO 17294-2 - ICP*	9.95
	à l'unité : Cuivre, Fer, Bismuth	*Méthode interne adaptée selon NF EN ISO 17294-2 - ICP*	9.95
@	Matière protéique	*NF V04 - 216 - Complexométrie (Noir Amido) - Spectrométrie UV/Visible*	16.22
@	Matière grasse	*NF ISO 19662 - Méthode acido-butyrométrique*	15.27
	pH	*Méthode interne*	6.66

Fromage

Préparation de l'échantillon : 5.00 € HT

		Prix € HT
Acides gras volatils courtes chaînes	*Chromatographie phase gazeuse*	127.20
Minéralisation, filtration, dilution de l'échantillon pour analyse ICP		22.99
à l'unité : Calcium, Magnésium, Sodium, Potassium	*Méthode interne adaptée selon NF EN ISO 17294-2 - ICP*	9.95
à l'unité : Cuivre, Fer, Bismuth	*Méthode interne adaptée selon NF EN ISO 17294-2 - ICP*	9.95

Pour toute demande concernant des paramètres physico-chimiques sur sérum, caséine, présure, fromage, crème, beurre, corps gras et babeurre : contactez-nous

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Modalités pratiques pour les analyses microbiologiques de produits alimentaires

Critères d'acceptation des échantillons

Vous reporter aux conditions générales de vente.

Conditions de prélèvement des échantillons

Les analyses bactériologiques nécessitent un **prélèvement représentatif en quantité suffisante** : **minimum 100 g ou 100 mL** Dans le cas des produits liquides, le conditionnement doit être rempli au 4/5ème de son volume pour le bon traitement de l'échantillon.
Les analyses bactériologiques nécessitent un **prélèvement aseptique et des contenants si possible stériles.**
Pour ce faire :

- Utiliser du **matériel désinfecté** et au minimum **propre** (couteau, cuiller,),
- **Préparer et identifier clairement les contenants**,
- Se **laver et se désinfecter les mains**,
- Ouvrir le contenant et introduire le prélèvement sans toucher l'intérieur,
- Bien refermer le contenant,
- **Placer immédiatement l'échantillon à une température située entre 2 et 8°C**,

- **L'acheminer dans les plus brefs** délais au LDA39, **directement ou via les collectes** (se renseigner auprès du laboratoire), accompagné d'un bon de commande dûment complété (indiquer heure et date de prélèvement)
- Les prélèvements de surfaces sont à analyser dans les 24H après le prélèvement.
- **Indiquer l'heure de prélèvement** sur le bon de commande pour garantir un résultat accrédité.

Pour permettre la prise de température à l'arrivée de l'échantillon au LDA39, **accompagner les échantillons d'un flacon d'eau qui aura suivi les mêmes conditions de stockage et de transport** que le produit soumis à l'analyse.

Délais de résultats

Le LDA39 s'engage à transmettre les résultats des analyses effectuées dès leur validation. En cas d'urgence, le demandeur contacte le responsable de secteur.

Alerte

En cas de résultats induisant un **risque sur la santé publique** (isolement de Salmonella ou de Listeria par exemple), **le LDA39 s'engage à avertir au plus vite le demandeur** pour que les dispositions adaptées puissent être mises en œuvre.

Dans le cadre des contrôles officiels réalisés en application de l'article L. 231-1 du code rural, **les laboratoires sont tenus de communiquer immédiatement tout résultat d'analyse sur demande motivée de l'autorité administrative et d'en informer le propriétaire ou détenteur de denrées concerné.**

Contacts

hygienealimentaire-lda39@jura.fr
lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Préparation de l'échantillon : 5.10 € HT pour échantillon individuel - 6.40 € HT pour protocole 6x5 échantillons

Cofrac			Prix € HT
@	Anaérobies sulfito-réducteurs à 46°C ou 37°C	*NFV 08-061 - Dénombrement en tube*	12.04
@	*Bacillus cereus* présomptifs à 30°C	*NF EN ISO 7932 ou Technique NPP Tempo 2014LR47 - Dénombrement*	18.56
	Bactéries hétérofermentaires	*Méthode interne - Dénombrement NPP (4X3 tubes)*	11.10
	Bactéries lactiques à 30°C	*NF ISO 15214 - Dénombrement*	10.23
	Bactéries lactiques mésophiles anaérobies à 30°C	*Méthode interne - Gélose MRS avec incubation en anaérobiose - Dénombrement*	12.50
	Bactéries lactiques thermophiles à 44°C	*(Méthode adaptée NF ISO 15214) - dénombrement*	10.23
@	*Clostridium perfringens*	*NF EN ISO 15213-2 - Dénombrement*	17.17
	Spores de *Clostridium perfringens*	*Méthode interne - Dénombrement après thermisation*	19.93
@	STEC - Recherche des gènes stx1/stx2 et eae	*EHEC par GENE-UP - Biomérieux*	41.72
@	STEC - Recherche sérogroupe TOP5 (O26 / O103 / O111 / O145 / O157)	*STEC - Recherche sérogroupe TOP5 (O26 / O103 / O111 / O145 / O157)*	56.37
	STEC - Recherche sérogroupe TOP5 (O26 / O103 / O111 / O145 / O157)	*STEC - Recherche sérogroupe (O121 / O45)*	56.37
@	STEC - Confirmation de STEC hautement pathogènes	*STEC - Confirmation de STEC hautement pathogènes (O26 et O103)*	90.00
@	Coliformes à 30°C	*Test 3M Pétrifilm 3M01/02-09/89A - Dénombrement*	9.97
	Coliformes à 30°C	*Test 3M Pétrifilm 3M01/07-03/99 (seuil <1) - Dénombrement*	9.97
@	Coliformes thermotolérants à 44°C (fécaux)	*Test 3M Pétrifilm 3M01/02-09/89C - Dénombrement*	9.97
	Coliformes thermotolérants à 44°C (fécaux)	*Test 3M Pétrifilm 3M01/07-03/99 (seuil <1) - Dénombrement*	11.12
@	Entérobactéries présumées à 30°C	*Test 3M Pétrifilm 3M01/06-09/97 - Dénombrement*	57.97
	Entérotoxines staphylococciques	*Protocole VIDAS - Recherche*	12.04
@	*Escherichia coli*	*NF ISO 16649-2 - Dénombrement*	12.04
@	*Escherichia coli*	*Technique NPP Tempo 12/13-02/05 ou Bglucuronidase positive par test 3M Pétrifilm 3M01/08-06/01 - Dénombrement*	11.15
	Levures et moisissures	*NFV 08-059 - Dénombrement*	26.42
@	*Listeria spp*	*Système VIDAS BIO 12/02-06/94 - Recherche*	39.67
@	*Listeria monocytogenes*	*NF EN ISO 11290-1 - Recherche*	26.42
@	*Listeria monocytogenes* (J+2)	*ALOA ONE DAY AES 10/03 - 09/00 - Recherche*	26.42
	Listeria monocytogenes (Méthode rapide J+1)	*Système VIDAS BIO 12/27-02/10 - Recherche*	35.74
@	*Listeria monocytogenes* (J+2)	*AL (BRD 07/16 - 01/09)*	26.42
@	*Listeria monocytogenes* et *Listeria spp*	*NF EN ISO 11290-1 ou méthodes alternatives validées - Confirmation /identification de l'espèce suite à recherche ou dénombrement*	46.72
@	*Listeria monocytogenes* ou *spp*	*NF EN ISO 11290-2 - Dénombrement*	17.14
	Listeria monocytogenes ou *spp*	*Gélose chromogène validée - Dénombrement*	17.14
@	Micro-organismes aérobies à 30°C	*Test 3M Pétrifilm 3M01/01-09/89 ou NF EN ISO 4833-1 ou Technique NPP Tempo 12/35-05/13 - Dénombrement*	11.12
	Micro-organismes aérobies thermorésistants	*Méthode interne - Thermisation puis incubation à 30°C ou 44°C - Dénombrement*	12.04
	Micro-organismes anaérobies à 30°C	*Méthode interne - Gélose PCA avec incubation en anaérobiose - Dénombrement*	12.04
	Bactéries psychrotrophes	*Méthode interne - Gélose PCA à 6.5°C pdt 10 jours -Dénombrement*	13.73
	Pseudomonas (sans identification)	*NF EN ISO 13720 - Dénombrement*	14.84
@	Salmonelle spp	*NF EN ISO 6579-1 - Recherche*	25.49
	Salmonelle spp (Méthode rapide J+1)	*Système VIDAS BIO 12/32-10/11 - Recherche*	
@	Salmonelle spp (J+2)	*Système VIDAS BIO 12/16-09/05 ou Chromogène IRIS BKR 23/07-10/11 - Recherche*	25.49
	Salmonelle spp	*NF EN ISO 6579-3 - Confirmation biochimique et typage sérologique (LDA39 ou ANSES)*	57.21
@	*Salmonella spp*	*NF EN ISO 6579-1 - Confirmation biochimique*	57.21
	Sérotypage de souche de Salmonelle	*NF EN ISO 6579-3 (LDA39 ou ANSES)*	28.24
@	Spores de bactéries sulfito-réductrices en anaérobiose à 46°C ou 37°C	*NFV 08-061 - Dénombrement*	14.84
	Spores de *Clostridium tyrobutyricum* - liquide	*Recommandation CNERNA 1986 - Dénombrement NPP (2X5 tubes)*	12.75
	Spores de *Clostridium tyrobutyricum* - autres produits	*Recommandation CNERNA 1986 - Dénombrement NPP (3X4 tubes)*	17.64
	Spores de micro-organismes aérobies à 30°C	*Thermisation puis test 3M Pétrifilm 3M01/01-09/89 - Dénombrement*	13.21
	Spores de micro-organismes anaérobies à 30°C	*Méthode interne - Thermisation puis gélose PCA avec incubation en anaérobiose - Dénombrement*	14.38
	Spores de micro-organismes aérobies thermophiles	*Thermisation puis test 3M Pétrifilm 3M01/01-09/89 - Dénombrement*	13.46
@	*Staphylococcus aureus* à coagulase positive	*NF EN ISO 6888-2 en 48h ou Technique NPP Tempo BIO 12/28-04/10 - Dénombrement*	17.17
	Identification bactérienne par germe (autre que *Salmonella* ou *Listeria*)	*Méthode interne - MaldiTof - Identification*	23.14
	Typage WGS par l'ANSES - Salmonelle ou *Listeria monocytogenes*	*Méthode ANSES - Maisons Alfort*	135.00
	Repiquage d'une souche pour analyses complémentaires (par souche)		3.28
	Fourniture d'une souche bactérienne ou virale issue de notre souchothèque		sur devis
	Recherche d'une positivité VIDAS / souche Salmonelle ou *Listeria*	*Repiquage, isolement puis test VIDAS*	13.69

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Packs analytiques

Cofrac	vrac ou sous-film perméable ss-vide ou at. modifiée	avec amidon	avec données d'origine animale	Micro-organismes aérobies à 30°C	Bactéries lactiques à 30°C	*Escherichia coli*	*Staphylococcus* à coagulase +	Entérobactéries	*Pseudomonas*	*Bacillus*	Levures moisissures	Anaérobies sulfito-réducteurs	*Salmonella* spp	*Listeria* mono	Prix € HT
				@		@	@	@		@		@	@	@	
Viandes et préparations de viandes crues destinées à être consommées après cuisson															
Préparation de viande sauf volaille (merguez, brochettes, paupiettes,...)	x						X						X		42.62
		x			X	X	X	X					X		56.53
Produit à base de viande à consommer cuit sauf volaille (chipolata, morteau,...)	x						X						X		42.62
		x			X	X	X	X					X		56.53
Viande hachée toutes espèces animales	x	x			X		X						X		45.01
Viande de porc piécée	x	x							X	X			X		45.01
Viande toutes espèces sauf volaille piécée	x				X	X	X						X		47.52
Viande sauf porc et volaille piécée	x				X				X	X			X		47.52
		x			X	X	X						X		47.52
Volaille entière ou découpe de volaille avec peau	x						X	X		X			X		47.52*
		x				X	X	X					X Clostridium	X	56.53*
Découpe et préparation (brochette) à base de volaille sans peau	x						X	X		X			X		47.52
		x				X	X						X Clostridium	X	47.52
Abats de volaille crus (dont foie gras cru)	x						X						X		42.62
Préparations alimentaires prêtes à consommer															
Viande piécée sauf volaille pour conso crue (carpaccio, tartare)	x				X		X	X						X ou X**	47.52
Produit à base de viande ou charcuterie crue soumise à déssication, conso en l'état (jambon sec, saucisson, sandwich en contenant...)	x						X	X					X	X ou X**	47.52
Produit à base de viande ou charcuterie cuite (jambon, pâté,...)	x				X		X	X					X	X ou X**	56.53
		x			X	X	X	X					X	X ou X**	59.21
Charcuterie pâtissière cuite (friand, pâté en croute,..)	x				X		X	X			X		X	X ou X**	59.21
		x			X	X	X	X			X		X	X ou X**	62.76
Foie gras mi-cuit (cuisson < 65°C) **ou pasteurisé**	x				X		X	X					X Clostridium	X ou X**	56.53
		x			X	X	X	X						X ou X**	59.21
Mayonnaise	x				X				X					X	45.01
Préparation composée de crudités assaisonnées ou non	x				X***	X***	X	X						X ou X**	45.01 ou 56.53***
	x		x		X***	X***	X	X			X			X ou X**	47.52 ou 59.21***
	x			x	X***	X***	X	X					X	X ou X**	47.52 ou 59.21***
	x		x	x	X***	X***	X	X			X		X	X ou X**	56.53 ou 62.76***

* Prix indiqué sans l'analyse des Campylobacter sous-traitée à un laboratoire partenaire

**La recherche de Salmonelle peut être remplacée par celle de *Listeria monocytogenes* pour le même tarif, sauf si validation de DLC (*Listeria* obligatoire)

*** Analyse à ne pas faire si présence de fromage

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Cofrac	vrac ou suremballé perméable	ss-vide ou at. modifiée	avec amidon	avec denrées d'origine animale	Micro-organismes mésophiles à 30°C	Bactéries lactiques à 30°C	*Escherichia coli*	*Staphylococcus* à coagulase +	Entérobactéries	Pseudomonas	Levures	Anaérobies sulfito-réducteurs	Staphylocoques à coagulase +	Listeria monocytogenes	Prix € HT
					@		@	@	@		@		@	@	@	
Préparations alimentaires prêtes à consommer - suite																
Préparation alimentaire cuite (plat cuisiné ou mélange de produits cuits)	x				X		X	X						X ou X**		47.52
		x			X	X	X	X						X ou X**		56.53
	x			x	X		X	X					X	X ou X**		56.53
	x		x		X		X	X			X			X ou X**		56.53
		x	x		X	X	X	X			X		X	X ou X**		62.76
		x		x	X	X	X	X					X	X ou X**		59.21
	x		x	x	X		X	X			X		X	X ou X**		59.21
		x	x	x	X	X	X	X			X		X	X ou X**		62.76
Pâtisseries																
Pâtisserie ou dessert	x				X		X	X				X****		X ou X**		47.52 ou 56.53***
Pâtisserie ou dessert	x		x		X		X	X			X	X****		X ou X**		56.53 ou 59.21***
Pâtisserie ou dessert avec fruits crus	x				X	X	X	X				X****		X ou X**		56.53 ou 59.21***
	x		x		X	X	X	X			X	X****		X ou X**		59.21 ou 62.761***
Biscuits secs conservés à température ambiante	x				X		X					X		X ou X**		47.52
Crème glacée, desserts lactés congelés et sorbets	x				X			X	X					X ou X**		47.52
Produit à base de farine																
Pâte crue à cuire	x				X	X	X	X			X	X		X		62.76
Produits de la pêche																
Préparation à base de filets de poisson pour conso crue (tartare de poisson, sushi...)	x				X		X	X						X	X	56.53
	x		x		X		X	X			X			X	X	59.21
Crustacés crus entiers ou décortiqués frais ou surgelés	x				X		X	X						X		47.52
Mollusques et crustacés cuits et précuits entiers	x				X		X						X Clostridium	X ou X**		47.52
Mollusques et crustacés cuits ou précuits décortiqués	x				X		X	X					X	X ou X**		56.53
Poisson ou filet de poisson réfrigéré ou surgelé	x	x					x Coli thermo	X						X		45.01
Poisson salé et fumé fin de fabrication	x				X			X							X	47.52
Poisson salé et fumé à la distribution, non préemballé	x				X		x Coli thermo	X							X	47.52
Poisson salé et fumé à la distribution, conditionné		x			X	X	x Coli thermo	X							X	56.53
Charcuterie de poisson	x				X	X	X	X							X	56.53
Laits et produits laitiers																
Fromages et produits lactés fermentés																
Fromage pasteurisé							X	X							X	45.01
Fromage au lait cru ou lait cru (4 paramètres)							X	X						X	X	75.11
Fromage au lait cru (3 paramètres)								X						X	X	64.61
Fromage (2 paramètres)														X	X	57.03
Produit laitier fermenté (yaourt)									X						X	42.62
Beurres et crèmes																
Beurre et crème crus							X	X						X	X	75.11
Beurre et crème pasteurisés							X Coli à 30°C								X	42.62
Beurre et crème pasteurisés							X Coli à 30°C	x						x	X	75.11

**La recherche de Salmonelle peut être remplacée par celle de *Listeria monocytogenes* pour le même tarif, sauf si validation de DLC (*Listeria* obligatoire)

*** Analyse à ne pas faire si présence de fromage ou si présence de chantilly

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Cofrac	Microorganismes aérobies à 30°C	Bactéries lactiques à 30°C	Escherichia coli	Staphylocoques à coagulase +	Entérob	Pseudo	Bacillus	Levures/moisissures	Anaérobies sulfito-réducteurs	Salmonelles	Listeria	Prix € HT
	@		@	@	@		@		@	@	@	
Laits et produits laitiers - suite												
Lait												
Lait de vache et chèvre, cru pour conso	X		X							X	X	75.11
Lait pasteurisé pour conso	X				X						X	45.01
Lait stérilisé pour conso	X											16.19
Lait de vache cru pour fabrication	X											16.19
Lait de chèvre cru pour fabrication fromage lait cru	X											16.19
Lait fabrication AOP										X	X	48.48
Lait fabrication AOP (Méthode rapide J+1)										X	X	65.50
Ovoproduit												
Ovoproduit					X					X		42.62

Conserves et semi-conserves

		Prix € HT
Semi-conserves	Microorganismes aérobies à 30°C, microorganismes anaérobies à 30°C et spores de microorganismes aérobies à 30°C, spores de microorganismes anaérobies à 30°C	56.53
Conserves	Étude de la stabilité selon la norme AFNOR NFV08408 octobre 97 Par échantillon (3 échantillons pour vérification, 6 échantillons pour validation)	14.84

Microbiologie des locaux et du matériel

Contrôle des surfaces et d'ambiance - Analyse et prélèvement

cofrac				Prix HT
Pétrifilms ou boite contact		Levures et moisissures	*Pétrifilm ou boite flore totale - Dénombrement*	9.72
		Flore mésophile totale	*Pétrifilm ou boite flore totale - Dénombrement*	9.72
		Coliformes thermotolérants ou à 30°C	*Pétrifilm coliformes - dénombrement*	9.72
		Entérobactéries	*Pétrifilm entérobactéries - dénombrement*	9.72
@	**Chiffonnettes ou écouvillons**	*Listeria spp ou monocytogenes* (préparation 5.00 € HT comprise)	*Système VIDAS BIO 12/2-06/94 - Recherche*	31.52
@		*Salmonella (préparation 5.00 € HT comprise)* ou autres germes	*Système VIDAS BIO 12/16-09/05 - Recherche*	30.58
Boîte ambiance		Pétrifilm flore totale	*Ouverture 15 minutes dans la zone à contrôler - Dénombrement*	9.72
@	**Prélèvements**	Prélèvement alimentaire	*Méthode interne selon MEPA/ALIPC 7001*	2.00 /passage
@		Prélèvement de surface	*NF ISO 18593*	2.00 /passage

Huile de friture

		Prix HT
Estimation de la qualité de l'huile de friture	*Dosage des composés polaires totaux - 3M*	12.22

Validation de la durée de vie des produits (DLC ou DLUO)

Une facturation par lot d'échantillon(s), quelque soit le nombre de dates à valider	Prix HT
Étude de vieillissement sans rupture de la chaîne du froid	2.76
Étude de vieillissement avec rupture de la chaîne du froid	5.10

Examen parasitaire des viandes

Cofrac			Unité	Prix HT
@	Recherche de trichine - digestion pepsique	*Règlement 2015/1375 - NF EN ISO 18743*	par mélange	100.51
	Identification de kystes ou larves	*Méthode interne*	l'unité	9.28

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quelque soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR



LAIT

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU JURA

Accréditation n° 1-0656 portée disponible sur ww.cofrac.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Lait

Le secteur Lait réalise les **analyses physico-chimiques et microbiologiques de laits dans le cadre du Paiement du Lait à la Qualité** à la demande de l'interprofession laitière (CNIEL), pour le **contrôle de performances des troupeaux** (pour EVA Jura) et en réponse à toute demande de producteurs laitiers ou de laiterie.

Ce catalogue des tarifs ne comporte pas les tarifs et méthodes des analyses réalisées dans le cadre du PLQ et du contrôle de performance des troupeaux.

Sommaire

Modalités pratiques 31
Lait 32
Analyses microbiologiques, de composition et autres auto-contrôles 32
Divers 33

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Modalités pratiques pour les analyses de lait

Critères d'acceptation des échantillons

Les échantillons doivent être conditionnés en **sachets ou flacons stériles non détériorés.** Ils doivent être **clairement identifiés et accompagnés de notre bon de commande dûment rempli et signé, précisant la ou les analyses à effectuer.**

Analyse	Matrice LAIT acceptée	Volume	Flacon	Conservateur	Conditions d'acheminement	Délai d'apport
Inhibiteurs	Vache	30 mL	Stérile	Aucun	0°C - 4°C (si > 4°C, prise de pH obligatoire)	<48h avec conservation au froid
Microbiologie sur lait	Toutes matrices				Réfrigéré ou sous glace	
Spores de *Clostridium tyrobutyricum* (butyriques)	Toutes + aliments, fourrage, bouse	30 mL ou 50g				
Point de Congélation	Vache (conductimétrie ou cryoscopie) Chèvre/brebis (cryoscopie)	30 mL				
Indice de Lipolyse	Vache			Bronopol possible		
Lactose	Vache/chèvre + sérum					
Matière Grasse						
Matière Protéique						
Urée	Vache/chèvre					
Numération Cellulaire	Toutes matrices					
pH						

*La mention « Toutes matrices lait » comprend : Lait de vache, Lait de Chèvre, Lait de Brebis, Sérum de lait.

Prélèvement

Les analyses de lait nécessitent **un prélèvement représentatif et homogène.** Certaines analyses bactériologiques nécessitent un **prélèvement aseptique**. Le prélèvement repose sur des **gestes simples mais précis. La rigueur de la réalisation de ces gestes garantit la qualité du prélèvement.** Le LDA39 tient à votre disposition des **conditionnements adaptés à chaque type de prélèvement sur simple demande** : flacon de 30 mL, flacon de 60 mL, flacon avec conservateur (bronopol),

Les échantillons doivent être acheminés dans une boite isotherme réfrigérée, les laits ne doivent être ni caillés, ni gelés, et ne pas contenir de sang.
Un flacon de lait doit être rempli au 4/5ème de son volume pour un bon traitement de l'échantillon. Les échantillons peuvent être acheminés au LDA39 via les collectes (se renseigner auprès du laboratoire).

Délais de résultats

Le laboratoire s'engage à transmettre les résultats dès leur validation. Ils peuvent être transmis par mail sur simple demande :

- Analyses de composition : 24 à 48h.
- Analyses de microbiologie : 1 à 10 jours en fonction des critères demandés.

Contacts

lait-lda39@jura.fr
lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Lait

Analyses de composition

Cofrac sur lait de vache	Paramètres et méthodes - Analyses automatisées		Lait de vache	Lait de chèvre	Lait de brebis	Sérum
@	Point de congélation	*Méthode interne SLE / LAITPC 08008 - Spectrométrie Infrarouge - IRTF - Conductimétrie*	X			
	Lactose	*Méthode interne - Spectrométrie infrarouge IRTF*	X	X		X
	Lipolyse	*Méthode interne - Spectrométrie infrarouge IRTF*	X			
@	Matière grasse	*Méthode interne SLE / LAITPC 08008 - Spectrométrie Infrarouge IRTF*	X	X		X
@	Matière protéique	*Méthode interne SLE / LAITPC 08008 - Spectrométrie Infrarouge IRTF*	X	X		X
@	Cellules somatiques	*Méthode interne SLE / LAITPC 08008 - Comptage instantané fluoroopto électronique*	X	X	X	X
	Urée	*Méthode interne - Spectrométrie infrarouge IRTF*	X	X		

Forfaits - Analyses automatisées	Prix € HT
1 paramètre au choix	2.25
2 paramètres au choix	3.32
3 paramètres au choix	4.31
4 paramètres au choix	5.22
5 paramètres au choix	6.05
6 paramètres au choix	6.81
7 paramètres au choix	7.49

Hors forfait - Analyses automatisées	Prix € HT
Acides gras (pack de 14 AG) - sur lait de vache uniquement *Méthode interne - Spectrométrie infrarouge*	4.68

Cofrac sur lait de vache	Paramètres et méthodes		Lait de vache	Lait de chèvre	Lait de brebis	Sérum	Prix € HT
	Analyses de référence						
	Point de congélation	*Méthode interne - Cryoscopie*	X	X	X	X	39.52
@	Matière protéique	*NFV04 - 216 - Complexométrie (Noir Amido) - Spectrométrie UV/Visible*	X	X			16.22
@	Matière grasse	*NFISO 19662 - Méthode acido-butyrométrique*	X	X			15.27
	pH	*Méthode interne*	X	X	X	X	6.66
	Urée	*Méthode interne - pHmétrie différentielle*	X	X			23.70
	Analyses microbiologiques et autres auto-contrôles						
	Coliformes à 30°C (totaux)	*Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M01/02-09/89A (24 h à 30°C) - Dénombrement*	X	X	X	X	6.47
	Coliformes thermotolérants à 44°C (fécaux)	*Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M01/02-09/89C (24 h à 44°C) - Dénombrement*	X	X	X	X	9.97
	Escherichia coli	*Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M 01/08-06/01 (24h à 42.5°C) - Dénombrement*	X	X	X	X	12.04
@	Micro-organismes à 30°C	*Méthode interne SLE / LAITME 08004 - Comptage instantané d'UFC par cytométrie en flux*	X				5.40
	Micro-organismes à 30°C	*Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M 01/01-09/89 (72h à 30°C) - Dénombrement*	X	X	X	X	5.40
	Micro-organismes aérobies thermorésistants	*Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M 01/01-09/89 (thermisation puis incubation 72 h à 30°C) - Dénombrement*	X	X	X	X	12.04
	Micro-organismes psychrotrophes	*Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M 01/01-09/89 (10 j à 6.5°C) - Dénombrement*	X	X	X	X	13.73
@	Spores de *Clostridium tyrobutyricum*	*Méthode interne SLE / LAITME 08001 - Détermination du nombre le plus probable*	X	X	X	X	6.41
	Staphylococcus à coagulase positive	*Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M 01/09-04/03 B (24 h à 37°C puis confirmation) - Dénombrement*	X	X	X		8.69
@	Inhibiteurs et antibiotiques - Dépistage	*Méthode interne SLE / LAITME 08002 - Acidification surgélose utilisant Bacillus stearothermophilus*	X				1.40
@	Antibiotiques - Confirmation	*Méthode interne SLE / LAITME 08003 - Test immuno-chromatographique*	X				44.77

Autres matrices que le lait

		Prix € HT
Spores de *Clostridium tyrobutyricum* sur autres matrices	*Méthode interne selon CNERNA - Détermination du nombre le plus probable*	22.75
Dénombrement des levains et autres matrices	*Méthode interne - Coloration bleu de méthylène*	26.07

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Divers

Formation des chauffeurs préleveurs

	Prix € HT
Aptitude aux bonnes pratiques de prélèvement d'échantillons de lait avec visite du laboratoire, formation théorique et évaluation des acquis - *de 10H à 17H00 (repas compris), par personne*	239.82

Fournitures

	Prix € HT
Flacons aseptiques de 60 mL bouchon souple (par carton de 500 flacons)	45.00
Flacons non stériles de 35 mL avec conservateur (par carton de 900 flacons)	50.00
Flacons non stériles de 30 mL (par carton de 900 flacons)	50.00

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR



VINS ET SPIRITUEUX

LDA 39
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU JURA

cofrac
ESSAIS

Accréditation
n° 1-0656
portée
disponible
sur ww.cofrac.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Vins et Spiritueux

Les analyses du secteur Œnologie interviennent dans le **suivi de la vinification** dès les contrôles de maturité et les vendanges jusqu'à la mise sur le marché du produit. Le secteur délivre des **analyses officielles** (dans le cadre des AOC et pour les concours de dégustation), ainsi que des **certificats à l'exportation**.

Le secteur Œnologie est également mis à contribution dans le cadre de **programmes de recherche** en collaboration avec l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Société de Viticulture du Jura et du Comité Interprofessionnel des Vins du Jura sur des thématiques visant à l'**amélioration des vins du terroir.**

Sommaire

Modalités pratiques 37

Analyses à la carte - chimie
Fermentation malolactique 38
Acides et acidités 38
Sucres 38
SO2 38
Alcool 38
Composés phénoliques 38
Autres 39
Métaux et minéraux 39
Analyses à la carte – autres 39
Analyses physiques 39
Analyses de micro-organismes 39
Tests et essais 39

Analyses forfaitaires
Moûts 39
Fins de fermentations alcooliques 39
Check-up 39

Forfaits de mise en bouteille
Analyses concours 40
Analyses en suivi de lot 40
Analyses à l'exportation 40
Conventions d'analyses 40
Conseil œnologique 41
Prestations diverses 41

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Modalités pratiques pour les analyses De vins et spiritueux

Critères d'acceptation des échantillons

Pour les vins tranquilles, un minimum de 200 ml est nécessaire (flacons disponibles au laboratoire). Pour les **vins de liqueur ou de paille, un minimum de 37,5 cl est nécessaire.** Les échantillons doivent être conditionnés **sous verre, les conditionnements sous plastique seront refusés.**
L'échantillon doit être identifié et accompagné d'un **bon de commande** (disponible à l'accueil du LDA39) comportant vos coordonnées, le type de produit et les analyses à réaliser. Nos techniciens sont à votre service pour vous aider dans cette démarche.

Prélèvement

Le prélèvement peut être effectué par le demandeur ou un technicien du laboratoire. L'acheminement de l'échantillon peut se faire par voie postale.
Vous pouvez déposer vos échantillons sur plusieurs sites :

- Au LDA39 à Poligny
- Au Conseil Départemental – Entrée 2 - 2 rue Louis Rousseau - Service Courrier à Lons Le Saunier (collecte par le LDA39 tous les jours à 8h00). Prévenir le LDA39 la veille.
- Aux Établissements VOISIN à Voiteur (collecte par le LDA39 chaque jeudi matin à 10h00).

Il est recommandé **d'acheminer les échantillons dans les 24 heures après prélèvement.** Pour la bonne réalisation de vos analyses, **la présence d'acide ascorbique, de sorbate de potassium, d'acide sorbique ou salicylique doit impérativement nous être signalée.**
Le LDA39 se réserve le choix de la méthode la plus appropriée à l'échantillon et au contexte de la demande.

Délais de résultats

Le service œnologie est ouvert du lundi au vendredi avec des permanences le samedi pendant la période des vendanges.
Le délai d'édition des rapports d'analyses standards est inférieur à 48h.

Contacts

oenologie-lda39@jura.fr
lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Fermentation malolactique

Cofrac			Prix HT
	Acide lactique	*Méthode enzymatique*	11.87
@	Acide L-malique	*Méthode interne OENO / VINME08023 - Méthode enzymatique*	11.87
	Etat de la fermentation malolactique	*Méthode enzymatique*	16.47

Acides et acidités

Cofrac			Prix HT
@	Acide sorbique (recherche)	*Méthode interne OENO / VINME08009 - Chromatographie papier*	11.87
	Acide ascorbique (analyse sous-traitée à un laboratoire partenaire)		tarif ss-ttt
	Acide salicylique (analyse sous-traitée à un laboratoire partenaire)		
	Acide tartrique	*Colorimétrie*	11.87
	Acidité acétique (vinaigre)	*Potentiométrie manuelle*	9.25
@	Acidité totale	*Méthode interne OENO / VINME08020 - Potentiométrie automatisée ou Recueil OIV - Potentiométrie manuelle*	5.46
@	Acidité volatile	*Méthode interne OENO / VINME08022 - Spectrophotométrie - UV-visible automatisée* *Recueil OIV - Distillation par entraînement à la vapeur / Titrimétrie*	9.94
@	Acidité volatile (vins de paille >1,20)	*Recueil OIV - Distillation par entraînement à la vapeur / Titrimétrie*	16.17
@	pH	*Méthode interne OENO / VINME08020 - Potentiométrie - automatisée ou Recueil OIV - Potentiométrie manuelle*	5.46
	Contrôle acidités-malo		
	Acidité volatile et totale - pH - état de la fermentation malolactique - *Forfait (remise 30% p/r tarifs indiv.)*		29.11

Sucres

Cofrac			Prix HT
@	Sucres fermentescibles (glucose + fructose)	*Méthode interne OENO / VINME08023 - Méthode enzymatique*	11.87
@	Sucres fermentescibles (glucose + fructose) > 5 g/l		13.92
@	Sucres fermentescibles (glucose + fructose) - Paille, Mac vin	*Méthode interne OENO / VINME08096 - Méthode infrarouge - Spectrométrie réflectance proche IR automatisée*	13.92
	Sucres totaux (glucose + fructose + saccharose)	*Méthode enzymatique*	15.66
	Sucres moût	*Réfractométrie ou densimétrie*	7.63

SO2

Cofrac			Prix HT
	Dioxyde de soufre libre (SO2 libre)	*Iodométrie*	9.30
	Dioxyde de soufre libre (SO2 libre)	*Recueil OIV - Frantz Paul - Entraînement, oxydation, titrimétrie*	19.76
@	Dioxyde de soufre total (SO2 total)	*Méthode interne OENO / VINME08023 - Spectrophotométrie UV-visible automatisée*	10.91
@	Dioxyde de soufre total (SO2 total)	*Recueil OIV - Frantz Paul- Entraînement à chaud, oxydation, titrimétrie*	19.76
	Dioxyde de soufre libre et total (SO2 libre et total)	*Iodométrie et spectrophotométrie UV-visible automatisée*	10.91
	Dioxyde de soufre libre et total (SO2 libre et total)	*Recueil OIV - Frantz Paul - Entraînement, oxydation, titrimétrie*	39.52

Alcool

Cofrac			Prix HT
@	Titre alcoométrique volumique (sauf crémant)	*Méthode interne OENO / VINME08096 - Méthode infrarouge - Spectrométrie réflectance proche IR automatisée*	9.78
@	Titre alcoométrique volumique (crémant)		16.17
@	Titre alcoométrique volumique (pailles, Mac vin)		16.17
@	Titre alcoométrique volumique (pailles, Mac vin, vins en fermentation)	*Recueil OIV - Distillation - Densimétrie électronique*	16.17
	Titre alcoométrique volumique apparent (alcools forts)	*Densimétrie électronique*	9.43
	Méthanol (analyse sous-traitée à un laboratoire partenaire)		tarif ss-ttt

Composés phénoliques

		Prix HT
Intensité colorante (A420 + A520 + A620)	*Spectrophotométrie*	17.33
Indice phénolique total (IPT) - *sur vin ou moût*		17.33
Indice phénolique total (IPT) - *sur raisin*		17.33
Anthocyanes - *sur raisin*	*Méthode interne*	19.59
Anthocyanes - *sur vin ou sur moût*	*Méthode interne*	17.33

Métaux et minéraux

		Prix HT
Fer	*Colorimétrie thiocyanate*	12.61
Cuivre	*ICP*	20.05
à l'unité : Calcium, Potassium, Plomb		20.05

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Autres

Diglucoside de malvidol (recherche)	*Chromatographie papier*	11.87
Ethanal	*IRTF*	11.87
Azote assimilable sur moût		16.47
Azote assimilable (alpha aminé + ammoniacal)	*Méthode enzymatique*	16.47

Analyses physiques

Cofrac			Prix HT
@	Extrait sec total (si masse volumique non demandée)	*Recueil OIV - Densimétrie électronique (calcul)*	16.52
@	Extrait sec total (si masse volumique demandée)		7.25
	Gaz carbonique (CO2)	*Carbodoseur*	4.92
	Oxygène dissous	*Méthode interne - Luminescence (LDO)*	16.76
@	Masse volumique	*Recueil OIV - Densimétrie électronique*	9.43
@	Surpression	*Recueil OIV - Aphrométrie*	11.87
	Turbidité	*Turbidimétrie*	9.28

Analyses de micro-organismes

		Prix HT
Dénombrement de levures sous microscope	*Lecture directe*	14.58
Dénombrement de levures et moisissures par culture	*NFV 08-059 - Culture surgélose - délai 5 jours*	17.26
Détection de bactéries acétiques	*Méthode de Gram - délai 12h à 24h*	13.75
Examen microscopique	*Méthode interne*	13.75
Dénombrement bactéries acétiques	*Culture surgélose - délai 6 jours*	17.26
Dénombrement de levures *Brettanomyces*	*Culture surgélose - délai 7 jours*	17.26
Dénombrement de levures	*Culture surgélose - délai 2 jours*	17.26
Dénombrement des bactéries totales	*Culture surgélose - délai 12 jours*	17.26
Dénombrement de bactéries lactiques	*Culture surgélose - délai 12 jours*	17.26
Dénombrement et Viabilité levures	*Méthode interne - Cytométrie en flux*	30.23
Dénombrement et Vitalité levures	*Méthode interne - Cytométrie en flux*	35.83
Dénombrement Flore totale (Bactéries / Levures)	*Méthode interne - Cytométrie en flux*	30.23
Dénombrement et Viabilité Brettanomyces	*Méthode interne - Cytométrie en flux*	48.03

Tests et essais

		Prix HT
Analyse de trouble/dépôt	*Méthode interne*	32.41
Essais de collage	*Méthode interne*	17.52
Dégustation simple		9.53
Dégustation avec description détaillée		16.33
Indice de colmatage (avant filtration) (75 cl nécessaire)	*Méthode interne*	15.81
Tenue à l'air	*Méthode interne*	4.92
Tenue au froid	*Méthode interne*	9.53
Test protéique	*Méthode interne*	11.58
Test minicontact et température de saturation (stabilité tartrique des vins)		38.77
Test stabilité couleur	*Méthode interne*	15.86

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Analyses forfaitaires - Remises de 20 à 40% par rapport aux tarifs individuels

Moûts

		Prix HT
Bilan moût	Acidité totale - pH - sucres moût - alcool potentiel	14.76
Bilan moût-azote	Acidité totale - pH - sucres moût - alcool potentiel - azote assimilable	25.41
Contrôle acidités moûts de crémant	Potassium - acidité tartrique - pH - acidité totale - acide L-malique	42.71

Fins de fermentations alcooliques

		Prix HT
Mini bilan FA (densité <1000)	Acidité volatile et totale - pH - sucres fermentescibles - titre alcoométrique volumique - alcool potentiel	33.81
Mini bilan FA (densité >1000)	Acidité volatile et totale - pH - sucres fermentescibles - titre alcoométrique volumique - alcool potentiel	40.62

Check-up

		Prix HT
Complète	Acidités volatile et totale - pH - sucres fermentescibles - titre alcoométrique volumique - fermentation malolactique - tenue à l'air	44.56
Complète SO2	Complète - dioxyde de soufre (libre et total)	52.12
Complète SO2 - liquoreux ou sucres fermentescibles (>15g/L)	Complète - dioxyde de soufre (libre et total)	65.67
Complète Paille - Macvin	Acidité volatile - titre alcoométrique volumique - sucres fermentescibles - dioxyde de soufre total	56.38

Forfaits de mise en bouteille (remise de 20 à 40% par rapport aux tarifs individuels)

		Prix HT
Mini mise	Acidité volatile - sucres fermentescibles - titre alcoométrique volumique - pH - SO2 libre et total	38.58
Totale mise (blancs)	Mini Mise - fermentation malolactique - test protéique	57.23
Jaune mise	Acidité volatile - titre alcoométrique volumique - éthanal	25.77
Tradition mise	Acidité volatile - titre alcoométrique volumique - test protéique - SO2 total	32.76
Florale mise (pour vins rosés et blancs floraux)	Mini mise - fermentation malolactique - test protéique - stabilité tartrique	79.54

Analyses Concours de Paris : remise de **10%** suivant le type d'échantillon et de l'analyse
Analyses en suivi de lot (si analyse complète en fin de fermentation alcoolique) : remise de **10%** sur toutes les analyses concernant ce lot

Analyses à l'exportation

> une bouteille complète et bouchée de 75cl en présentation commerciale,
> si analyses en sous-traitance : deux bouteilles complètes et bouchées de 75cl en présentation commerciale,
> indiquer sur le bon de commande le numéro de lot correspondant au lot expédié.

Exportation Japon - vins tranquilles secs	Prix HT
SO2 total + titre alcoométrique volumique + acide sorbique	32.56

Exportation Chine - vins tranquilles secs	Prix HT
Acidité totale + acidité volatile + glucose + fructose + SO2 total + titre alcoométrique volumique + acide sorbique	59.83

Exportation Brésil - vins tranquilles secs	Prix HT
Acidité totale + sucres totaux + acidité volatile + titre alcoométrique volumique + extrait sec réduit	57.36
Méthanol, sulfates et autres paramètres (analyse sous-traitée à un laboratoire partenaire)	tarif ss-ttt

Exportation tous pays (sauf Chine, Japon, Brésil) - vins tranquilles secs	Prix HT
Acidité totale + acidité volatile + glucose + fructose + SO2 total + titre alcoométrique volumique	47.96

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Conventions d'analyses

Surveillance des vins en élevage

Acidité volatile	Prix HT
Par prélèvement	6.18
de 10 à 49 pièces - remise 4%	5.92
de 50 à 249 pièces - remise 6%	5.81
de 250 à 499 pièces - remise 10%	5.57
de 500 à 749 pièces - remise 15%	5.24
plus de 750 pièces - remise 20%	4.95

Suivi des savagnins en vieillissement

Acidité volatile + éthanal	Prix HT
Par prélèvement	12.34
de 10 à 49 pièces - remise 4%	11.85
de 50 à 249 pièces - remise 6%	11.60
de 250 à 499 pièces - remise 10%	11.11
de 500 à 749 pièces - remise 15%	10.49
plus de 750 pièces - remise 20%	9.87

Ensemencements savagnins

Analyses préalables à l'ensemencement des savagnins	Prix HT
Pack MISE SOUS VOILE - 8 paramètres : Acidité volatile + pH + glucose + fructose + SO2 libre et total + CO2 + titre alcoométrique volumique + FML	57.32
Dénombrement de bactéries acétiques *Culture surgélose - délai 4 jours*	17.26

Levure de voile liquide	Prix HT
1 dose (tarif hors convention « Suivi des Savagnins en vieillissement »)	25.08
1 dose (tarif en convention « Suivi des Savagnins en vieillissement »)	20.07

Conseil œnologique

Contrat d'appui œnologique : Une présence renforcée à vos côtés tout au long de l'année	Prix HT
Contrat d'appui œnologique < 2 ha	454.49
Contrat d'appui œnologique de 2 à 5 ha	589.32
Contrat d'appui œnologique de 5 à 10 ha	744.42
Contrat d'appui œnologique de 10 à 15 ha	899.50
Contrat d'appui œnologique de 15 à 25 ha	1054.58

Prestations diverses

	Prix HT
Préparation d'un pied de cuve bactéries lactiques (FML)	122.82
Edition de certificats complémentaires au rapport d'analyses (exportation, etc...)	8.37
Pipettes stériles (en paquet de 25)	10.57

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR



SANTÉ ANIMALE

LDA 39
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU JURA

cofrac
ESSAIS

Accréditation
n° 1-0656
portée
disponible
sur www.cofrac.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Santé Animale

Le Secteur Santé animale réalise, à la demande des vétérinaires, des éleveurs, des techniciens ou de tout autre demandeur, les **autopsies, examens parasitaires, bactériologiques et autres analyses complémentaires** sur tout animal malade ou mort, en vue de **mettre en évidence la ou les causes de pathologie.**

Les spécialistes du secteur apportent **un appui technique** aux intervenants demandeurs d'analyses pour le choix des recherches et pour l'interprétation des résultats qui vont orienter la nature des prescriptions ou des conseils.

Le Secteur **Pathologie aquacole** est spécialisé dans l'examen de **l'état sanitaire des poissons d'eau douce**, tant en élevage qu'en milieu sauvage, assurant diverses analyses (virologie, bactériologie, parasitologie) sur **poissons, batraciens, crustacés**.

Le secteur **Pathologie apicole** est à l'écoute des apiculteurs et des organismes œuvrant en apiculture pour **répondre aux problèmes de maladies et de mortalités des abeilles, bourdons, osmies...** Il propose de mettre en œuvre les moyens de **dépistage** adaptés à chaque maladie tout en les conseillant sur les modes d'échantillonnage et l'interprétation des résultats.

Le LDA39 fait partie des **2 réseaux des laboratoires agréés** pour les **diagnostics des maladies réglementées des poissons et des abeilles.**

Sommaire

Pathologie des mammifères et des oiseaux
Modalités pratiques 45
Autopsies des animaux d'élevage – d'animaux de loisir 46
Autopsies faune sauvage 46
Parasitologie 47
Identification d'arthropodes, d'helminthes 47
Bactériologie 47
Toxicologie 47
Examens urinaires 48
Immunologie – Sérologie 50
Biologie moléculaire (PCR) 51

Pathologie aquacole
Modalités pratiques 52
Poissons – Batraciens 54
Écrevisses 55

Pathologie apicole
Modalités pratiques 56
Abeilles 57

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Modalités pratiques pour la Santé Animale (mammifères et oiseaux)

Critères d'acceptation des échantillons

Tout prélèvement doit être accompagné :

- d'un **bon de commande d'analyse avec les renseignements obligatoires** des coordonnées du/des préleveurs, client, destinataire(s), payeur avec le descriptif précis du ou des échantillon(s), leur(s) identification(s) sans oublier l'âge des animaux et la commande d'analyse(s).
- **obligatoirement de la date de prélèvement et bien identifier chaque échantillon** sur son conditionnement, sans ambiguïté, avec une marque indélébile.

Prélèvements

Les prélèvements sont effectués **sous la responsabilité du préleveur et avec les conseils du laboratoire.** La **valeur d'interprétation des résultats d'analyses est totalement dépendante de leur bonne réalisation**. Chaque analyse implique des **critères précis de prélèvements** (le laboratoire vous les transmettra sur simple demande). Certains critères sont néanmoins communs à un certain nombre d'échantillons et indispensables à respecter. Vous pouvez consulter nos « recommandations sur les prélèvements » sur notre site internet (www.lda39.fr).

Prélèvements biologiques pour bactériologie

Tout prélèvement en vue d'un examen bactériologique doit être réalisé en **respectant les règles d'hygiène ou d'asepsie adaptées à sa nature.**
Conservation à +5°C (±3°C) ou température ambiante si le germe recherché est sensible au froid (ex : Pasteurelles).
L'**acheminement au LDA39** doit se faire de préférence **le jour même** ou dans les 48h au plus tard. Pour les laits de mammite : si le délai de réception est supérieur à 48 heures, faire un prélèvement dans un tube avec conservateur acide borique (fourni par le LDA39). Le bronopol ne convient pas pour ce type d'analyse.

Prélèvements pour immunologie (sérologie-virologie) et biologie moléculaire

Le sang peut être prélevé sur tube sec (récolte du sérum) ou avec un anticoagulant EDTA (récolte du plasma ou sang total – agitation lente pour le sang total à 180° à faire 3 fois au moment du prélèvement). Remplir le tube aux ¾. Vérifier la date de péremption du matériel utilisé. Conserver les tubes de sang pour sérologie à température ambiante >2°C et <25°C et les sangs sur anticoagulant vers +5°C (±3°C).
Transmettre les prélèvements de préférence dans les 48h au LDA39 soit par la navette mise en place dans les cabinets vétérinaires, soit par le service **Chronopost** de retour en ligne (nous contacter). L'aspect du sang à la réception définira l'acceptation pour analyse.

Les délais maximaux acceptables de mise en œuvre de l'extraction des acides nucléiques après prélèvement pour les analyses PCR sont de 8 jours pour la BVD (sang sur tube sec) et 10 jours pour la FCO (sang sur EDTA).
Sur les laits, les délais acceptables pour la PCR sont de :

- 48 heures en absence de conservateur,
- 8 jours si conservateur bronopol.

Les laits pour sérologie doivent être acheminés dans :

- les 48h en l'absence de conservateurs
- les 96h avec du bronopol

Pour des délais plus longs, ils doivent être congelés.

Prélèvements pour les examens parasitaires (coproscopie)

50 à 200 g de fèces récoltées juste après émission et conservées :

- soit à température ambiante en cas de réception < 24h
- soit à +5°C en cas de réception > 24h (sauf pour les recherches de protozoaires flagellés : température ambiante).

Pour les recherches de strongles respiratoires : délai réduit à 24h avant analyse.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Modalités pratiques pour la Santé Animale (mammifères et oiseaux) - Suite

Matériel de prélèvement

Le LDA39 tient à disposition des conditionnements adaptés à chaque type de prélèvement : tubes secs pour sang avec gel séparateur (pour les cabinets vétérinaires travaillant avec d'autres laboratoires, utiliser exclusivement nos modèles de tubes secs avec gel séparateur) ou avec anticoagulant EDTA, aiguilles, étui carton de 10 tubes, flacons stériles 40 ou 180 mL, écouvillons stériles, tubes avec conservateur acide borique pour lait de mammite, boîte plastique pour bactériologie sur fèces. Des modèles de bons de commande sont à votre disposition au LDA39 et certains sont téléchargeables sur notre site internet (déclaration d'avortement, général santé animale, spécifiques poissons, écrevisses ou abeilles - faire la demande pour les liasses d'examens sérologiques de 6 ou 20 animaux).

Pour tout renseignement plus précis relatif aux modalités spécifiques de prélèvements pour chaque type d'analyse, s'adresser au responsable de secteur.

Les autopsies

Merci de prévenir le laboratoire de cette commande d'analyses et de fournir les commémoratifs si possible **par écrit dans les plus brefs délais**.

Pour les autopsies à l'équarrissage, attacher une pancarte rigide autour du cou de l'animal avant enlèvement indiquant « autopsie LDA39 » et prévenir le service d'équarrissage dès la mort de l'animal du souhait d'une autopsie afin de réduire les délais de ramassage. Prévenir immédiatement le LDA39 qui vous donnera les disponibilités.
Attention : l'équarrissage est fermé le samedi et les autopsies ne peuvent pas avoir lieu ce jour. Les délais acceptables entre la mort et l'autopsie sont de 48h, sans limite pour certains motifs, hors examen bactériologique.
Le LDA39 n'a pas nécessairement la possibilité de réaliser toutes les autopsies demandées à l'équarrissage. Veuillez-vous en assurer au préalable auprès des vétérinaires du laboratoire.

Le LDA39 est habilité à réaliser des autopsies dans le cadre d'expertises judiciaires.

Délais

Les examens sérologiques et de biologie moléculaire sont tous réalisés au moins une fois par semaine. Les examens parasitaires sont réalisés tous les jours.
Les examens bactériologiques nécessitent un délai compris entre 2 et 8 jours selon le type de germe recherché.
Les autopsies sont réalisées tous les jours d'ouverture du laboratoire.

Contact

sante.animale-lda39@jura.fr
lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Autopsies animaux d'élevage - animaux de loisir

(les tarifs des autopsies correspondent à des analyses standardisées. Pour toute demande au-delà de ces protocoles, un devis sera établi à façon (ex : expertise orientée ou non, avec histologie, toxicologie...)

	Prix € HT Autopsie seule	Prix € HT Autopsie avec examen parasitaire complet	Prix € HT Autopsie avec examens parasitaires et bactériologiques
Petits animaux < 10 kg (agneaux, cabris, volailles, pigeons, lapins, chats,...) - *le lot*	30.55	38.87	53.31
Moyens animaux 10 à 80 kg (veaux, ovins, caprins, porcins, chiens,...) - *l'unité*	48.59	62.47	109.92
Moyens animaux 80 à 250 kg (jeunes bovins, porcs adultes...) - *l'unité*	87.74	99.95	164.36
Grands animaux (bovins, équins...) - *l'unité*	176.87*	189.43*	269.88*

** frais de déplacement à l'équarrissage inclus*

	Prix € HT
Frais de déplacement à l'équarrissage de St Amour	49.99

Forfaits particuliers

	Prix € HT
Veau de moins de 1 mois : autopsie, bactériologie, trikit, crypto selon commémoratifs et lésions	195.55
Avorton : autopsie, bactériologie, mycologie (hors sérologie et hors PCR)	98.97

Prestations diverses

	Prix € HT
Examen macroscopique d'organes	9.29
Décérébration petits et moyens animaux	47.36
Décérébration bovins adultes - équins	71.08
Elimination de cadavres selon les espèces : selon les articles L226-1 à L226-10 du code rural, l'élimination des cadavres s'effectue par un prestataire désigné par département :	
* ruminants	prise en charge par ATM ruminant
* chevaux et ânes	tarif du prestataire
* animaux de loisir (chiens, chats, etc...)	
* moutons ou chèvres sans n°EDE	
* animaux de basse-cour	prise en charge par ATM filière aviaire - autres : à définir
Fixation dans le Formol ou Ethanol pour histologie ou PCR	13.36

Autopsies faune sauvage

	Prix € HT Autopsie seule	Prix € HT Autopsie avec examens parasitaires et/ou bactériologiques et/ou réalisation de sous-échantillons pour prestation externe - **hors radiographie**
Petits animaux (oiseaux sauvages...) - *le lot*	64.20	110.11
Moyens animaux (renards, lièvres, blaireaux...) - *l'unité*	99.92	150.96
Galliformes de montagne (grand tétras) / Protocole OFB, Vademecum - *l'unité*	124.25	166.60
Gros animaux sauvages (chevreuil, sanglier, chamois, cerf, ...) - *l'unité*	150.96	201.94
Gros animaux sauvages (lynx, loup), réseau grands prédateurs - *l'unité*	231.10	281.81

Divers

	Prix € HT
Enregistrement d'un échantillon sanguin pour sérothèque - *paranimal*	2.72
Réalisation d'un microtube de sérum pour sérothèque	0.48
Conservation d'un microtube de sérum - *paran*	0.13
Conservation de rate à -20°C - *paran*	0.54
Organothèque et centrifugation (lynx, loup...) : 1 lot d'organes - *paranimal et paran*	11.70

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Parasitologie

Recherche de parasites dans les téguments ou organes divers		6.52
Recherche d'œufs et de larves de parasites dans les fèces	*Méthode qualitative et quantitative par flottaison au sulfate de zinc*	13.61
Recherche de larves de strongles respiratoires dans les fèces	*Méthode Baërmann*	13.61
Recherche d'œufs et de larves de parasites dans les fèces d'animaux sauvages	*Méthode qualitative et quantitative au sulfate de Magnésium*	13.61
Recherche de parasites du sang sur frottis colorés		13.92
Recherche de cryptosporidies (semi quantitatif)	*Coloration de Ziehl*	13.92
Recherche de protozoaires *(Giardia, Trichomonas)* - *à l'état frais*		6.52
Recherche de protozoaires *(Giardia, Trichomonas)* - *après enrichissement*		13.61
Recherche d'*Echinococcus multilocularis* dans un intestin	*Grattage de l'intestin*	88.82
Dosage du pepsinogène sanguin sur sérum individuel bovin*	1 à 4	12.87
	5 à 9	10.62
	10 et plus	9.94

*Analyse réalisée par le LVD25 hors frais de gestion de la sous-traitance à 10.38€

Recherche de champignons

		Prix € HT
Culture sur milieux spéciaux		23.14
Dermatophytes	*Culture et identification par examen direct*	32.43

Identification d'arthropodes (insectes,...), d'helminthes (vers,...)

		Prix € HT
Diagnose - *le lot*		20.40

Bactériologie

Bactérioscopie par coloration spécifique

		Prix € HT
Coloration de Gram		13.92
Paratuberculose, tuberculose	*Ziehl*	13.92
Autres		13.92

Recherche de Listeria

		Prix € HT
Préparation, recherche de *Listeria spp*	*Méthode Vidas*	14.44
Identification de l'espèce		12.73

Recherche de Salmonelles

		Prix € HT
Fourniture d'1 kit type chiffonnette humide		5.10
Préparation, recherche de *Salmonella spp*	*Méthode Vidas*	19.11
Identification et sérotypage		28.99
Sérotypage de salmonelle à partir d'une colonie isolée sur boîte		20.30

Autres germes aérobies (dont colibacilles, Dermatophilus...)

		Prix € HT
Ensemencement		5.10
Isolement, identification (le germe)		12.73
Identification de souche	*Maldi-Tof Vitek MS*	17.82
Dénombrement *E coli*		22.97
Typage *E coli* (F5, F17, F41, CS31A) - forfait	*Agglutination*	17.75

Germes anaérobies ou exigeants en CO2 (Histophilus)

		Prix € HT
Ensemencement sur milieu spécifique		7.66
Isolement, identification		15.31
Dénombrement d'anaérobies		33.67

Antibiogramme

		Prix € HT
1 à 8 disques	*Diffusion sur gélose selon Norme NFU47-107*	10.90
9 à 16 disques	*Diffusion sur gélose selon Norme NFU47-107*	21.49

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Forfait lait de mammite

Germes aérobies	*Semi-quantitatif - recherche et identification jusqu'à 3 germes*	25.53

Forfait fèces de veau

		Prix € HT
Colibacilles, salmonelles, anaérobies	*Recherche et identification hors typage de Ecoli*	47.20

Forfait fèces de vache

		Prix € HT
Anaérobies, salmonelles	*Recherche et identification*	29.94

Forfait lot de 3 organes et plus

	Prix € HT
Recherche de germes en fonction des commémoratifs	68.67

Forfait agents de diarrhée de veau

	Prix € HT
Recherche des agents de diarrhée de veau (<1 mois) sur fèces : trikit, crypto, colibacilles, salmonelles, anaérobies, typage *Ecoli*, antibiogramme	135.45

Examens urinaires

	Prix € HT
Cytologie urinaire	10.22
Examen cytobactériologique (culot, bactérioscopie, bactériologie hors antibiogramme) - *forfait ECBU*	45.91

Immunologie - Sérologie

Immunosérologie sur lait

Cofrac		Espèce	Méthode	Notice Fournisseur	Matrice	Qtté d'éch.	Prix € HT
	Besnoïtiose	Bovin	*ELISA*	*IDVet*	Individuel ou Mélange	1 à 9	13.74
						10 et plus	10.32
@	Brucellose	Bovin	*ELISA*	*IDEXX*	Mélange		6.86
	Diagnostic de gestation	Bovin/Ovin /Caprin	*ELISA*	*IDEXX*	Individuel		9.61
	Fasciolose	Bovin	*ELISA*	*IDEXX*	Mélange	1 à 4	13.74
						5 et plus	10.32
	Fièvre Q ou Rickettsiose	Bovin/Ovin /Caprin	*ELISA*	*AB*	Individuel ou Mélange		12.92
	Hypodermose (Varron)*	Bovin	*ELISA*	*Prestation externe*	Mélange		18.03
@	IBR (Ac Totaux)	Bovin	*ELISA*	*IDEXX*	Mélange		6.86
@	Leucose	Bovin	*ELISA*	*IDEXX*	Mélange		8.58
@	Maladie des muqueuses - BVD-MD (P80)	Bovin	*ELISA***	*IDVet*	Individuel ou Mélange		8.58
	Néosporose	Bovin	*ELISA*	*IDVet*	Individuel ou Mélange	1 à 9	13.74
						10 et plus	12.34
	Ostertagiose (uniquement à l'automne)	Bovin	*ELISA*	*INDICALSvanova*	Mélange	1 à 4	14.49
						5 et plus	10.84
	Salmonella Dublin (0:9)	Bovin	*ELISA*	*IDVet*	Individuel ou Mélange		18.03
	Salmonella Dublin (Ac Totaux)	Bovin	*ELISA*	*IDVet*	Mélange		18.03

* réalisée par le LIDAL74 / Accréditation n°1-0600, portée disponible sur www.cofrac.fr, hors frais de gestion de sous-traitance

** Protocole long : dépistage prévalence ≥ 2% - Protocole court : dépistage prévalence ≥ 10%

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Sérologie sur sang

	Prix € HT
Prise en charge d'un échantillon de sang	
Récolte de sérum (sans sérothèque) - Toutes espèces - *par tube*	0.54
Reprise de sérum de sérothèque pour analyse - Toutes espèces - *pas de frais de dossier ajouté*	2.93

Cofrac		Espèce	Méthode	Notice Fournisseur	Matrice	Qtté d'éch.	Prix € HT
	Besnoïtiose	Bovin	*ELISA*	*IDVet*	Individuel	1 à 9	11.55
						10 et plus	9.23
	Besnoïtiose à l'introduction	Bovin	*ELISA*	*IDVet*	par bovin en mélange intercheptel		5.00
	Besnoïtiose (autres motifs que intro)	Bovin	*ELISA*	*IDVet*	Mélange de 10		13.74
	Border disease -BD	Ovin	*ELISA p80*	*IDVet*	Individuel		8.58
@	Brucellose	Bovin/Ovin /Caprin	*Epreuve à l'antigène tamponné EAT NFU 47-003*	*IDEXX*	Individuel		2.34
@	Brucellose*	Bovin/Ovin /Caprin	*Fixation du complément FC - NF U47-004*	*Prestation externe*	Individuel	1 à 9	11.28
						10 à 49	7.90
						50 et plus	6.20
@	Brucellose	Bovin	*ELISA*	*IDEXX*	Individuel		8.41
@	Brucellose	Bovin	*ELISA*	*IDEXX*	Mélange		10.05
	Chlamydiose	Bovin/Ovin /Caprin/Porcin/Cv	*ELISA*	*IDVet*	Individuel	1 à 9	12.00
						10 et plus	10.80
	Diagnostic de gestation***	Bovin/Ovin /Caprin	*ELISA*	*IDEXX*	Individuel	1 à 9	9.61
						10 à 19	8.59
						20 et plus	7.70
	Fasciolose	Bovin/Ovin	*ELISA*	*IDEXX*	Individuel ou Mélange	1 à 4	13.74
						5 et plus	10.32
@	Fièvre Catarrhale Ovine FCO	Bovin/Ovin/Caprin	*ELISA*	*IDVet*	Individuel	1 à 9	12.92
						10 et plus	9.81
@	Fièvre Q ou Rickettsiose	Bovin/Ovin /Caprin	*ELISA*	*AB*	Individuel	1 à 9	12.92
						10 et plus	11.63
	Forfait Maladies abortives (FQ/Chlam/Néo/Sérologie Salmo)	Bovin	*ELISA*		Individuel	1 à 9	52.88
						10 et plus	47.59
	Hypodermose (Varron)*	Bovin	*ELISA*	*Prestation externe*	Individuel ou Mélange		16.32
@	IBR Ac Totaux	Bovin	*ELISA*	*IDEXX*	Individuel		5.85
@	IBR Ac Totaux	Bovin	*ELISA*	*IDVet*	Mélange		8.69
@	IBR gB	Bovin	*ELISA*	*IDEXX*	Individuel		8.18
	IBR gE**	Bovin	*ELISA*	*IDVet*	Individuel		13.82
@	Leucose	Bovin	*ELISA*	*IDEXX*	Individuel		9.25
@	Leucose	Bovin	*ELISA*	*IDEXX*	Mélange		11.43
@	Maladie des muqueuses - BVD-MD	Bovin	*ELISA p80*	*IDVet*	Individuel		8.58
					Mélange		10.29
	Néosporose	Bovin/Ovin /Caprin	*ELISA*	*IDVet*	Individuel	1 à 9	13.74
						10 et plus	12.34
	Paratuberculose**	Bovin/Ovin /Caprin	*ELISA*	*Prestation externe*	Individuel ou Mélange	1 à 9	9.45
						10 et plus	8.34
	PI3 - virus Para Influenza III	Bovin	*ELISA*	*Bio-X*	Individuel	1 à 4	13.74
						5 et plus	10.32
	RSV - virus syncitial respiratoire bovin	Bovin	*ELISA*	*Bio-X*	Individuel	1 à 4	13.74
						5 et plus	10.32
	Salmonella Dublin (0:9)	Bovin	*ELISA*	*IDVet*	Individuel	1 à 9	14.23
						10 et plus	12.82
	Schmallenberg	Bovin/Ovin /Caprin	*ELISA*	*IDVet*	Individuel	1 à 9	13.74
						10 et plus	10.32
	Toxoplasmose**	Bovin/Ovin /Caprin	*ELISA*	*Prestation externe*	Individuel		14.62

*réalisée par le LVD25 / Accréditation n°1-1198, portée disponible sur www.cofrac.fr, hors frais de gestion de sous-traitance
**Analyse réalisée par le LVD25 hors frais de gestion de sous-traitance
***Analyse réalisée par le LAVD76 hors frais de gestion de sous-traitance

Virologie sur sang, sur biopsie auriculaire

Cofrac		Espèce	Méthode	Notice Fournisseur	Matrice	Prix € HT
@	Maladie des muqueuses - BVD/MD	Bovin > 6 mois	*ELISA - antigénémie E0/sérum*	*IDEXX*	Serum Individuel	9.21
	Maladie des muqueuses - BVD/MD	Bovin > 6 mois	*ELISA - antigénémie E0/sang total*	*IDEXX*	Sang total Individuel	9.21
@	Maladie des muqueuses - BVD/MD	Bovin tout âge	*ELISA - antigénémie E0/biopsie*	*IDEXX*	Biopsie	9.21

Agents de diarrhées de veaux

	Espèce	Méthode	Notice Fournisseur	Prix € HT
Rotavirus + Coronavirus + Coli F5 = Trikit	Bovin	ELISA	Bio-X	35.09

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Biologie moléculaire (PCR)
RT-PCR BVD : accréditation sur matrice sérum et biopsie auriculaire
Recherches de FCO, ehrlichiose, anaplasmose par PCR sur sang : uniquement sur sang total avec EDTA

Cofrac		Espèce	Méthode	Notice Fournisseur	Matrice	Qtté d'éch.	Prix € HT
@	BVD : Intro / Estives / Comices / Prophylaxie volontaire	Bovin > 3 mois	RT-PCR	AB	Sérums traités en mélange jusqu'à 10	par animal	8.77
		Bovin < 3 mois			Sérums individuels	par animal	12.61
@	BVD : Assainissements	Bovin	RT-PCR	AB	Sérums	par animal	11.47
	BVD : recherche sur rate	Toutes espèces	RT-PCR	AB	Individuel		33.90
	BVD : recherche sur lait	Bovin	RT-PCR	AB	Individuel ou Mélange		33.90
@	BVD : recherche sur biopsie auriculaire	Bovin	RT-PCR	AB	Individuel	par animal	33.90
					Traité en mélange jusqu'à 20	par animal	5.50
	Ehrlichiose (*Anaplasma phagocytophilum*) et *Anaplasma* marginale*	Bovin/Ovin /Caprin	PCR	Prestation externe	Sang total	par animal	25.55
	Ehrlichiose (*Anaplasma phagocytophilum*)*	Bovin/Ovin /Caprin	PCR	Prestation externe	Placenta, mucus vaginal	par animal	22.75
@	MHE/EHDV	Bovin / Cervidé	RT-PCR	AB	Sang total	1 à 4	25.00
	Schmallenberg	Bovin/Ovin /Caprin				5 à 19	16.00
@	FCO : tout sérotype (BTVM)						
@	FCO : sérotypage - par sérotype (1-4-8)					≥ 20	12.50
@	FCO : sérotypage - par sérotype (3)			IDVet			
	Fièvre Q	Bovin/Ovin /Caprin	PCR		Placenta, mucus vaginal		31.49
					Lait		35.93
	Chlamydiose *	Bovin/Ovin /Caprin	PCR	Prestation externe	Placenta, mucus vaginal	par animal	22.75
					Lait		40.15
	Fièvre Q* + Chlamydiose*	Ovin /Caprin	PCR		Placenta, mucus vaginal		45.09
	Toxoplasmose*		ELISA		Sérum individuel		
	Paratuberculose*	Bovin/Ovin /Caprin	RT-PCR	Prestation externe	Fèces	1 à 9	35.54
						10 et plus	28.19
	Salmonelle*	Bovin	PCR	Prestation externe	Lait, fèces	1 à 9	27.77
						10 et plus	22.75
					Placenta, mucus	par animal	22.75

*réalisée par le LVD25 [hors frais de gestion de sous-traitance à 10.38 € HT/dossier]

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Modalités pratiques pour la Pathologie aquacole

Pour les analyses SHV-NHI (maladies réglementées des poissons)

Critères d'acceptation des échantillons

Les **échantillons doivent être traités dans les 48h après leur prélèvement** (date vérifiée sur le bon de commande) ou après la mort des poissons (si envoi de poissons entiers morts). Exceptionnellement et si la température ne dépasse pas 10°C, un délai de 72h peut être toléré. En cas de dépassement de ces délais, les prélèvements d'organes peuvent être congelés à -20°C durant 14 jours maximum avant mise en analyse.
Vous devez veiller à inscrire le **lieu d'origine des prélèvements sur chaque flacon** ainsi que les **espèces et classes d'âges concernées.**

La **température de l'eau au moment du prélèvement** doit être renseignée sur le bon de commande et être inférieure à 14°C pour respecter les conditions thermiques nécessaires à la qualification sanitaire.

Le LDA39 s'engage à **vous avertir immédiatement à la réception du colis** si un des critères obligatoires n'est pas respecté. Vous déciderez de la poursuite ou non des analyses ; un document à nous retourner vous sera transmis à cet effet.

Prélèvements

Les **prélèvements** doivent être réalisés **selon certaines règles par une personne formée et qualifiée** (vétérinaire spécialisé en ichthyopathologie ou technicien DDETSPP). Cette personne définira votre plan d'échantillonnage conformément au règlement UE 2020/689 complétant le règlement 2016/429. Pour connaître les personnes référentes en matière de prélèvement, s'adresser à la DDETSPP ou au GDS Section Aquacole Régionale de votre département.
Les prélèvements peuvent être :

- 10 poissons vivants ou morts entiers
- 10 liquides cœlomiques
- les organes (rate, rein, encéphale et/ou cœur) de 10 sujets mélangés dans le même flacon

La **qualité et la fiabilité des résultats d'analyses sont fondamentalement associées à la bonne réalisation des prélèvements**. Dès la programmation des prélèvements et au plus tard 48h avant l'envoi, merci de prévenir le laboratoire.

Conditionnement – expédition

Joindre impérativement notre bon de commande d'analyses, la dernière version à jour est disponible sur le site internet du laboratoire, dûment complété et signé à chaque envoi.
La température du colis doit rester entre **4 et 10°C durant tout le transport. Un petit flacon d'eau placé dans le colis contenant les échantillons** permettra de **relever la température à l'ouverture** de celui-ci au laboratoire. Choisir un transporteur express (livraison en 24 h).

Réalisation des analyses

Choix des méthodes : Dans le cadre du motif de **qualification sanitaire**, **la méthode PCR est privilégiée**, sauf avis contraire du client écrit sur le bon de commande.
Les analyses sont mises en œuvre selon les méthodes normalisées et/ou reconnues, et agréées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Modalités pratiques pour la Pathologie aqua

Envoi des résultats

Les rapports en format PDF par mail (ou éventuellement en format papier) **sont expédiés aux différents destinataires précisés sur le bon de commande** (en général : pisciculteur, GDS, DDETSPP, vétérinaire si préleveur libéral) aussitôt les analyses terminées.
Exception est faite en cas de **résultats positifs pour les maladies réglementées,** tous les résultats sont envoyés sous couvert de la DDETSPP qui a la responsabilité de prévenir le pisciculteur et le vétérinaire.
Les souches de virus de maladies règlementées sont envoyées systématiquement à l'**ANSES de Brest pour virothèque et séquençage.**
Les typages moléculaires des souches virales peuvent être effectués par l'ANSES de Brest à la demande.

Les demandes d'analyses regroupées à travers un GDS Aquacole peuvent bénéficier d'une offre de prix. Elles sont à adresser à la Direction du LDA39 et feront l'objet d'un devis ou d'une convention.

Autres espèces analysées en aquaculture

Le LDA39 réalise des analyses de **bactériologie, parasitologie, mycologie** et des recherches de divers **agents pathogènes** par la biologie moléculaire et/ou la culture cellulaire sur les **batraciens et les écrevisses** et toutes les espèces de **poissons d'eau douce.**

Délais

Le délai d'une analyse **NHI-SHV par méthode PCR est le plus rapide** : en routine, la fréquence de réalisation est **d'une fois par semaine avec obtention du résultat au maximum dans les 5 jours ouvrés.** En cas d'urgence exceptionnelle, consulter le laboratoire préalablement.
Le délai d'une analyse NHI-SHV (avec ou sans NPI) par isolement viral sur cultures cellulaires est de 15 jours pour les résultats négatifs. En cas de présence virale, le délai est variable, selon la nature des virus en cause.
Pour tous les autres examens, les autopsies sont réalisées le jour de la réception, les résultats de parasitologie sont rendus le même jour, et la bactériologie peut durer de 2 à 8 jours selon les germes recherchés. Un antibiogramme prend 24 heures après l'identification de la souche.

Contacts

sante.animale-lda39@jura.fr
lda39-devis@jura.fr
Pour un volume d'analyses simultanées élevé, possibilité de remise accordée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Préparation des échantillons

	Unités	Prix HT
Organes déjà prélevés ou alevins < 4cm ou liquides coelomiques		
Alevins de 4 à 6 cm ou poissons entiers	x 1	2.72*

* non facturé lors de virologie associée à d'autres examens bactériologiques ou parasitaires

NHI, SHV, NPI (PCR ou culture cellulaire)

Cofrac			Unités	Prix HT
		Méthode PCR (privilégiée en l'absence de consigne)		
@	NHI et SHV	*ADIAVETIHN et VHSBIOX*	10 poissons / mélange	89.04
@	NHI seule	*ADIAVETIHN*	10 poissons / mélange	62.01
@	SHV seule	*ADIAVETVHSBIOX*	10 poissons / mélange	62.01
	NPI	*ADIAVETIPNVBIOX*	10 poissons / mélange	79.49
		Méthode cultures cellulaires		
	NPI - Recherche	*Isolement viral avec et sans séroneutralisation préalable NPI sur RTG (confirmation par PCR en cas de positif - en plus)*	10 poissons / mélange	79.49
@	NHI et SHV - Recherche	*NFU47-220, NFU47-221*	10 poissons / mélange	118.37
	NHI et SHV - Identification (seulement si recherche positive) par IF ou SN	*NFU47-220, NFU47-221, OIE*		81.62

IHN-NHI : nécrose hématopoïétique infectieuse / **VHS-SHV** : septicémie hémorragique virale / **IPN-NPI** : nécrose pancréatique infectieuse

Autres agents pathogènes

Cofrac			Matrices	Unités	Prix HT
	CEV (Carp Edema Virus ou maladie du sommeil de la carpe)	*qPCR - D'après Matras et al - 2016*	*Branchie (ou écouvillon branchies)*	1 lot de 1 à 10 sujet(s)	88.50
	KHV (Koï Herpès Virus)	*qPCR - D'après Gilad et al - 2004*	*Organes internes*	1 lot de 1 à 10 sujet(s)	88.50
	VPC (Virémie Printanière de la Carpe)	*qPCR - D'après Sharon C. Clouthier et al - 2021*	*Organes internes*	1 lot de 1 à 10 sujet(s)	88.50
	Forfait carpes CEV (Carp Edema Virus ou maladie du sommeil de la carpe)	*qPCR - D'après Matras et al - 2016*	*Branchie (ou écouvillon branchies)*	1 valence	88.50
	Forfait carpes KHV (Koï Herpès Virus)	*qPCR - D'après Gilad et al - 2004*	*Organes internes*	2 valences	124.02
	Forfait carpes VPC (Virémie Printanière de la Carpe)	*qPCR - D'après Sharon C. Clouthier et al - 2021*		3 valences	186.03
	Ranavirus	*qPCR WTM d'après Leung et al - 2017*	*Organes internes (foie / rate)*	1 lot de 1 à 10 sujet(s)	90.18
	Chytride - Batrachochytrium dendrobatidis	*qPCR d'après M. Boyle et al. - 2004*	*Ecouvillon peau*	1 lot de 1 à 10 sujet(s)	90.18
	Chytride - Batrachochytrium salamandrivorans	*qPCR d'après M. Blooi et al. - 2013*	*Ecouvillon peau*	1 lot de 1 à 10 sujet(s)	90.18
	Forfait batraciens Ranavirus	*qPCR WTM d'après Leung et al - 2017*	*organes internes*	1 valence	90.18
	Forfait batraciens Chytride - Batrachochytrium dendrobatidis	*qPCR d'après M. Boyle et al. - 2004*	*Ecouvillon peau*	1 valence	90.18
	Forfait batraciens Chytride - Batrachochytrium salamandrivorans	*qPCR d'après M. Blooi et al. - 2013*		2 valences	124.02
	Perhabdovirus de perches et sandres	*qPCR - Méthode Anses - LDA39*			112.72
		cPCR 4 cibles - Méthode Anses - LDA39			225.46
	Recherche de présence virale	*Lignées : EPC - RTG2 - BF2 - par isolement viral sur une lignée cellulaire et par température (hors identification) hors frais de prélèvement d'organes*		1 à 10 poissons / mélange	46.40
	Identification du virus par antisérum (IF ou SN)				40.81
	Recherches multiples programmées				sur devis

Autopsie, parasitologie, bactérioscopie - Toutes espèces dont batraciens

	Unités	Prix HT
Elevage intensif (lot de 1 à 5 sujets)	forfait	46.40
Elevage extensif, espèces sauvages (lot 1 à 2 sujets)	forfait	46.40
Elevage extensif, espèces sauvages (lot 3 à 5 sujets)	forfait	69.56
Parasitologie recherche de Myxobolus sp (par digestion pepsique)	1 lot	27.84
Recherche de parasites du sang sur frottis ou calque d'organe coloré		13.92
Recherche de parasites externes (frottis et examen microscopique - 1 à 5 sujet(s))	forfait	36.19

Autres prestations - Toutes espèces dont batraciens

	Unités	Prix HT
Prise de sang	par sujet	2.72
Anesthésie - forfait	1 à 50 sujets taille moyenne	23.70
	50 sujets et + taille moyenne	47.36
Récolte de sérum	à l'unité	0.54

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Identification de germes présumés pathogènes - Toutes espèces dont batraciens

Identification simple de germes - Ensemencement en milieu ordinaire aérobie et identification		46.40
Bactérioscopie coloration de Gram	x 1	13.92
Antibiogramme 8 disques		18.56
Aeromonas salmonicida - Identification	Individuel ou Mélange	23.14
Bactéries lactiques (Streptococcus, Lactococcus, Carnobacterium) - Identification		23.14
Edwarsiella tarda - Identification		23.14
Flavobacterium sp - Identification		23.14
Flavobacterium - Ensemencement sur milieu spécifique		23.14
Yersinia ruckeri - Identification du germe		23.14
Renibacterium BKD - qPCR en sous-traitance		81.52

Identification d'espèce

	Unités	Prix HT
Identification d'algues ou de phytoplancton	par espèce	20.40

Ecrevisses

Autopsie, parasitologie, bactérioscopie

	Prix HT
Analyses pour un lot de 1 à 10 sujets d'une même espèce	46.40

Bactériologie

	Unités	Prix HT
Germes simples - Ensemencement sur milieu ordinaire et identification	lot de 1 à 10 sujets	23.14
Flavobactéries - Ensemencement sur milieu spécifique		23.14

Mycologie

	Unités	Prix HT
Ensemencement sur milieu ordinaire et identification de germe simple	lot de 1 à 10 sujets	23.14
Fusariose - Identification		23.14
Aphanomycose (agent de la Peste) suspicion clinique sur espèces autochtones par méthode qPCR d'après Vralstad et al - 2009	lot de 1 à 5 sujets	101.90
Aphanomycose (agent de la Peste) recherche de portage sain sur espèces exotiques par méthode qPCR d'après Vralstad et al - 2009	lot de 20 sujets	305.70

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Modalités pratiques pour la Pathologie apicole

Commémoratifs

Les renseignements suivants doivent être joints aux prélèvements (bons de commande disponibles sur le site internet www.lda39.fr) :

- **Coordonnées** (nom/adresse/n° de téléphone/mail) du propriétaire ou de l'expéditeur si ce n'est pas le propriétaire, du préleveur, des différents destinataires du rapport d'analyses et du payeur,
- **Lieu(x) et date de prélèvement** (nom du rucher – commune – n° du rucher)
- **Types de prélèvement** : couvain, abeilles mortes, vivantes, asymptomatiques ou symptomatiques, à l'intérieur ou à l'extérieur de la colonie (bien identifier chaque prélèvement)
- **Nombre de colonies atteintes, symptômes** (abeilles traînantes devant la ruche, abeilles tremblantes sur le pas de vol, abeilles déformées, abdomens distendus, taches de diarrhée) **et mortalités** - début et évolution de maladie – présence de varroa visible sur les cadres
- **Interventions faites sur le rucher** au cours de l'année : traitements anti-varroa (date, matière active et type de traitement), nourrissements, autres traitements ou interventions
- **Historique du rucher** : trappes à pollen, transhumance, récoltes (type de récolte et quantité), cultures environnantes.

Prélèvements

- **Maladies des abeilles :** en priorité, prélèvement constitué d'abeilles vivantes présentant des signes ou comportements anormaux ou à défaut des abeilles mortes – au minimum, une 20aine d'abeilles – mais pour recherche d'acarapisose selon méthode OIE: 200 abeilles, taux d'infestation de varroa par lavage à l'alcool : 300 abeilles, numération de spores de nosema sp. sur abeille sans symptômes : 60 abeilles
- **Maladies du couvain :** 1 cadre ou 1 morceau de couvain (10 cm X 10 cm de préférence – ou au minimum, fragment contenant 15 larves et/ou nymphes dont l'aspect anormal motive la demande d'analyse)
- **Larves-nymphes :** 1 à plusieurs spécimens ayant un même aspect par microtube
- **Parasites - arthropodes** : plusieurs individus de chaque espèce, si possible à différents stades de développement (ex. : œufs, larves, nymphes, adultes).

Conditionnement

- **Couvain** : emballage primaire dans du papier journal ou enveloppe kraft – puis emballage étanche pour éviter les écoulements de miel - ou boîte plastique rigide (type vente de miel en rayon) pour couvain congelé
- **Abeilles vivantes** : boîtes, rigides et bien fermées (pour éviter tout risque de sortie d'abeilles), tout en laissant une aération (perforations) - reines vivantes en cagette avec accompagnatrices
- **Abeilles mortes** : boîtes en carton ou enveloppes en papier (mais risque d'écrasement) - ou flacons plastique (si abeilles congelées) - éviter les sachets en plastique et les flacons en verre
- **Larves/nymphes – parasites/arthropodes** : microtubes à fermeture hermétique (préciser le nombre de spécimens dans le microtube).

Envoi au laboratoire

- Envoyer le couvain en l'état.
- Envoyer les prélèvements d'abeilles **au plus vite, à température ambiante dans les heures qui suivent le prélèvement** ou en cas d'impossibilité, mettre les prélèvements au réfrigérateur (abeilles vivantes) ou dans un endroit frais et sec (abeilles mortes) et les envoyer le lendemain ou le surlendemain.
- **Dans le cas où l'envoi ne peut pas se faire rapidement, congeler l'échantillon (-20°C)** et veiller à ce que la chaîne du froid ne soit pas interrompue jusqu'à l'arrivée au laboratoire.
- Les envois par la Poste (ou par un autre transporteur) doivent se faire dans un **colis rigide et de préférence en début de semaine** (afin d'éviter de rester chez le transporteur le week-end).

Délais

Les recherches de parasites ou de bactéries par microscopie sont réalisées dans un délai maximum de 5 jours.
Les recherches par biologie moléculaire sont réalisées dans un délai de 15 jours.

Contacts

sante.animale-lda39@jura.fr
lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Abeilles

Couvain / larves

Cofrac			Prix € HT
	Examen macroscopique des lésions sur couvain	*Examen à l'œil nu et/ou à la loupe binoculaire*	4.63
	Acariens (*Varroa destructor*,...) et mycoses	*Examen macroscopique et microscopique*	9.28
@	Varroose sur couvain	*Méthode LNRANSES/SOP/ANA-I1.MOA.07 - Mise en évidence de Varroa par examen direct*	9.28
@	Loque américaine et/ou loque européenne	*Méthodes LNRANSES/SOP/ANA- I1.MOA.01 et 03 - Mise en évidence des agents bactériens en microscopie optique après coloration de Gram*	13.92
@	Loque américaine - recherche de *Paenibacillus larvae subsp. larvae*	*Méthode LNRANSES/SOP/ANA-I1.MOA.19 - PCR conventionnelle*	42.44
@	Loque européenne - recherche de *Melissococcus plutonius*	*Méthode LNRANSES/SOP/ANA-I1.MOA.21 - PCR conventionnelle*	42.44
	Loque américaine - *recherche de Paenibacillus larvae*	*Méthode interne - Culture bactériologique*	42.44

Abeilles adultes

Cofrac			Prix € HT
	Examen macroscopique des lésions sur abeilles	*Examen à l'œil nu et/ou à la loupe binoculaire*	4.63
	Parasites externes (*Varroa destructor*,...)	*Examen à l'œil nu et/ou à la loupe binoculaire*	9.28
@	Varroose sur abeilles	*Méthode LNRANSES/SOP/ANA-I1.MOA.07 - Mise en évidence de Varroa par examen direct*	9.28
	Varroa/Tropilaelaps - comptage sur 1 lot d'abeilles	*Méthode OIE - Lavage à l'alcool*	23.96
	Acariose des trachées *(Acarapis spp)*	*Méthode interne - Mise en évidence de l'agent pathogène par examen microscopique d'un broyat de thorax d'un lot de 20 à 30 abeilles*	23.96
	Acariose des trachées *(Acarapis spp)*	*Méthode LNRANA-I1.MOA.05 - Mise en évidence de l'agent pathogène par examen microscopique d'un broyat de thorax de 200 abeilles*	42.44
	Acariose des trachées *(Acarapis woodi)*	*Mise en évidence de l'agent pathogène par dissection des trachées*	23.96
@	Nosémose (*Nosema spp*)	*Méthode LNRANSES/SOP/ANA-I1.MOA.09 - Examen microscopique qualitatif après broyage, filtration, concentration d'un lot d'une 10aine d'abeilles avec signes cliniques*	13.92
	Nosémose (*Nosema spp*)	*Méthode OIE - Examen microscopique qualitatif après broyage, filtration, concentration d'un lot d'une 60aine d'abeilles*	26.43
@	Nosémose (*Nosema spp*) - dénombrement	*Méthode LNRANSES/SOP/ANA-I1.MOA.09 - Dénombrement des spores en cellule de Malassez après préparation et examen qualitatif d'un broyat d'abdomen*	21.47
@	Nosémose - identification des esp. *Nosema ceranae* et *Nosema apis*	*Méthode LNRANSES/SOP/ANA-I1.MOA.11 - PCR conventionnelle qualitative*	67.28
	Nosémose - identification des esp. *Nosema ceranae* et *Nosema apis*	*Méthode interne - PCR temps réel*	78.36

Larves / Nymphes / Abeilles adultes - recherche de virus

		Prix € HT
Paralysie chronique ou maladie noire (CBPV)	*Méthode LNRANSES/SOP/ANA-I1.MOA 39 modifiée Recherche et quantification par RT-PCR en temps réel*	1 virus : 79.48 - le virus sup : 28.57 - 6 virus : 222.33
Paralysie aiguë (ABPV)		
Virus de la cellule royale noire (BQCV)		
Virus des ailes déformées (DWV-A)		
Virus des ailes déformées (DWV-B)		
Couvain sacciforme (SBV)		
Variant israélien de la paralysie aiguë (IAPV)	*Méthode interne - Recherche qualitative par RT-PCR en temps réel*	1er virus : 68.58 - Le virus sup. : 16.95
Virus de l'abeille du Cachemire (KBV)		

Bourdons

		Prix € HT
Nosémose - recherche et identification de l'espèce *Nosema ceranae*	*Méthode LNRANSES/SOP/ANA-I1.MOA.11 - PCR conventionnelle qualitative*	33.64
Nosémose - identification de l'espèce *Nosema bombi*	*Méthode interne - PCR conventionnelle qualitative*	33.64
Trypanosomose - recherche de *Crithidia bombi*	*Méthode interne - PCR conventionnelle qualitative*	42.44

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quel que soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Cages à reines d'abeilles/bourdons

Recherche du petit coléoptère (*Aethina tumida*) et d'acariens de type *Tropilaelaps*	*Méthode ANSES/SOP/ANA-I1.MOA.31 - Examen à l'œil nu et à la loupe binoculaire*	12.27 (sur devis si nbre important de cages)

Identification d'insectes

		Prix € HT
Frelon asiatique (*Vespa velutina*) - Autres arthropodes	*Examen entomologique à la loupe binoculaire et au microscope optique*	20.40

Toxicologie

	Prix HT
Envoi à un laboratoire spécialisé	sur devis

Frais de dossier : 8.37 € HT
Quelque soit le nombre d'échantillons

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

FORMATIONS

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU JURA

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Formations et journées techniques

Divers usagers du LDA39 souhaitent **améliorer leurs compétences** ou sont soumis à des **obligations de formation**. Le LDA39 offre des prestations de formation et de journées techniques dans divers domaines (nous consulter).

Notre laboratoire est déclaré en tant qu'organisme de formation à la Direction du Travail sous le numéro 4339P002239 et **certifié Qualiopi sous le N° 98618**. Il peut réaliser des travaux de conseil et d'expertise dans les domaines de sa compétence. Il est également référencé auprès de nombreux OPCO (organisation du financement de la formation continue) pour une prise en charge financière des formations notamment en hygiène alimentaire.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Sommaire

La politique de formation du LDA39 61
Formation à l'hygiène alimentaire 62
Formation en hydrologie 62
Formation aux bonnes pratiques de prélèvement dans le cadre du PLQ 62
Journées techniques en santé animale 62

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

La politique de formation du LDA39

Le LDA39 vous propose des prestations de **formation et de journées techniques dans divers domaines.**

Le secteur Microbiologie des produits alimentaires propose des formations **au sein de votre établissement ou au laboratoire** qui permettent d'accompagner les professionnels sur diverses thématiques :

- **Hygiène et bonnes pratiques** en production alimentaire ;
- **Interprétation des résultats** d'analyse ;
- Gestion des **allergènes**.

Le secteur micrologie des eaux et des produits alimentaires dispense une formation pour une meilleure maîtrise du risque légionelle dans votre établissement.

Le secteur Lait en Élevage assure la **formation des chauffeurs préleveurs dans le cadre de l'activité Paiement du Lait à la Qualité** pour les **bonnes pratiques de prélèvement.**

Le secteur Santé animale est reconnu pour son expérience et est sollicité par divers établissements d'enseignement et par les professionnels pour réaliser des journées ou demi-journées techniques en :

- **Pathologie Aquacole**
- **Pathologie Apicole**
- **Pathologie de la Faune Sauvage ou des animaux domestiques**
- Et sur d'autres thèmes à la demande.

En fonction des **besoins spécifiques des entreprises, des formations et/ou des journées techniques à la carte/spécifiques** peuvent être développées dans tous nos domaines d'expertise.

N'hésitez pas à nous consulter.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Formation à l'hygiène alimentaire

Formations interentreprises au LDA39 à partir de 4 inscriptions

		Prix € HT/pers.
Module 1 : Maîtriser l'hygiène en production alimentaire *1/2 journée*	*Les bactéries, leur développement, les TIAC, le nettoyage et la désinfection*	131.45
Module 2 : Maîtriser l'hygiène en restauration *1/2 journée*	*Les points clés de l'hygiène liée au personnel, les bonnes pratiques à chaque étape de fabrication*	131.45
Module 3 : Maîtriser l'hygiène en restauration (Module 1 + Module 2) *1 journée (repas compris)*		262.90
Module 4 : Maitriser le risque allergène *1/2 journée*		134.45
Module 6 : Interpréter ses résultats d'analyses et mettre en place des actions correctives *1 journée (repas compris)*		262.90

Formations intraentreprises sur site pour un groupe de 1 à 8 personnes*

		Prix € HT/groupe	
Module 1 : Maîtriser l'hygiène en production alimentaire *1/2 journée*	*Les bactéries, leur développement, les TIAC, le nettoyage et la désinfection*	604.68	
Module 2 : Maîtriser l'hygiène en restauration *1/2 journée*	*Les points clés de l'hygiène liée au personnel, les bonnes pratiques à chaque étape de fabrication*	604.68	
Module 3 : Maîtriser l'hygiène en restauration (Module 1 + Module 2) *1 journée*		1039.04	
Module 4 : Maitriser le risque allergène *1/2 journée*		604.68	
Module 5 : Interpréter ses résultats d'analyses et mettre en place des actions correctives *1 journée*		1039.04	
Module 6 : **AUDIT et POINTS CLES en HYGIENE** *AUDIT du site et des pratiques (environ 3h le matin)		556.46	1039.04
*Les points clefs en hygiène alimentaire appliqués aux pratiques professionnelles des stagiaires dans leur cuisine (2h30 après-midi) *1 journée*		482.58	

*Personne supplémentaire : 62.67 € HT

Le **LDA39** est à votre disposition pour répondre à toute demande, n'hésitez pas à nous contacter pour un devis.
- formations spécifiques et adaptées à votre secteur d'activité (ex : "le sous-vide", "l'hygiène en blanchisserie"...)
- élaboration d'études HACCP, de PMS ou de dossiers d'agrément
- accompagnement qualité : audits réguliers, points critiques, points d'amélioration, soutien à la mise en place d'un PMS.

Formation en hydrologie - interentreprise au LDA39

		Prix € HT
Module 7 : Maîtriser le risque légionelle *1 journée*	La bactérie et son développement, les mesures de maîtrise, définir un plan d'échantillonnage, mettre en place des actions curatives, le carnet sanitaire	262.90 par personne
Module 8 : Présentation et remise du carnet sanitaire *1 heure*		115.44

Formation aux bonnes pratiques de prélèvement dans le cadre du Paiement du Lait à la Qualité - interentreprise au LDA39

	Prix € HT/pers.
Aptitude aux bonnes pratiques de prélèvement d'échantillons de lait avec visite du laboratoire, formation théorique et évaluation des acquis - *de 10H à 17H (repas compris)*	239.82

1/2 journées ou journées techniques en santé animale - Le responsable du secteur est à votre disposition pour fixer les modalités pratiques et le contenu de ses journées.

	Prix € HT
Pathologie aquacole	sur devis
Pathologie des abeilles	
Pathologie de la faune sauvage ou des animaux domestiques	
Autres domaines	

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR



PRESTATIONS DIVERSES

LDA 39
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU JURA

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Prestations diverses

En complément des prestations d'analyses, le LDA39 peut vous proposer des services adaptés à votre demande.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous proposer des **expertises, des audits** qualité et de métrologie, ainsi que des **prestations de collectes et des fournitures de consommables.**

Sommaire

Expertises 65
Métrologie 65
Fourniture de petit matériel 65
Confection et frais d'envoi de colis 65
Collectes et frais de déplacement 66
Location salles de réunion 66
Édition de duplicata 66

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Expertises - Le personnel du LDA39 est à votre disposition pour tous les sujets d'expertises entrant dans son domaine de compétence. Un devis adapté peut être établi sur simple demande.

Expertise

	Prix € HT
1 journée	695.66
1 demi-journée	417.37
1 heure	185.50

Intervention technique

	Prix € HT
1 journée	463.75
1 demi-journée	278.23
1 heure	115.95
Réalisation d'un audit de 3h et rédaction du rapport	556.47
Audit et rédaction du rapport - à l'heure	231.90

Métrologie - Notre métrologue assure des prestations dans les domaines de la température, la pesée ou autre (ex : étalonnage de thermomètre, vérification de balance à usage non commercial, cartographie d'enceintes réfrigérées <2m³ ou non...) - Sur devis : nous consuter

Location de thermomètre(s) (raccordé(s) au système international)

	Prix € HT
Location pour **1 thermomètre** (maintenance et étalonnage annuels compris)	228.51 /an
Location pour **2 thermomètres** (maintenance et étalonnage annuels compris)	444.36 /an
Location pour **3 thermomètres** (maintenance et étalonnage annuels compris)	647.47 /an

Services

Fourniture de petit matériel

	Prix € HT
Flacons stériles de 60 mL bouchon souple (par carton de 500 flacons)	45.00
Flacons non stériles de 30 mL avec conservateur (par carton de 900 flacons)	50.00
Flacons non stériles de 30 mL sans conservateur (par carton de 900 flacons)	50.00
Pinces stériles à usage unique (lot de 5)	2.59
Pétrifilm, gélose ou chiffonnette pour contrôle de surface (unitaire - vendus sans analyses)	5.10
Flacons stériles de 60 mL en polypropylène (par sac de 70 flacons)	11.42
Sac de prélèvement stérile pour denrée alimentaire (unitaire)	0.57
Sacs de prélèvement stérile pour denrée alimentaire (par carton de 250)	55.06
Flacon bactériologie PEHD avec thiosulfate 500 mL	1.66
Flacon bactériologie PEHD avec thiosulfate 1 L	1.79
Flacon chimie PEHD 500 mL	1.20
Flacon chimie PEHD 1 L	1.43
Flacon chimie PEHD 2 L	1.86
Flacon chimie verre brun 1 L	2.87
Flacon chimie verre brun 40 mL pour IHV	1.21
Flacon chimie PEHD 50 mL pour métaux	0.66
Flacon chimie PEHD brun 1 L pour chlorophylle	4.24
Flacon chimie verre brun à col rodé 100 mL	4.24
Flacon chimie PEHD 150 mL	4.24
Flacon chimie verre brun 500 mL	2.87
Flacon chimie verre blanc 100 mL pour mercure	4.24
Flacon chimie verre brun à vis 100 mL	4.24
Ecouvillons (lot de 10)	5.10
Scalpels (lot de 10)	5.10

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Confection de colis

Petit colis réfrigéré (boîte en polystyrène et plaques eutectiques)	11.59
Petit colis non réfrigéré	6.97
Cryopack, flacon de 1,8 L	37.68

Frais d'envoi

	Prix € HT
Frais d'envoi - aller simple - jusqu'à 1kg	16.46
Frais d'envoi - aller simple - jusqu'à 2kg	17.64
Frais d'envoi - aller simple - jusqu'à 3kg	18.83
Frais d'envoi - aller simple - jusqu'à 4kg	20.01
Frais d'envoi - aller simple - jusqu'à 5kg	21.20

Gestion de la sous-traitance

	Prix € HT
Gestion simple : gestion des échantillons et confection du colis réfrigéré	16.13
Gestion complète : gestion des échantillons, confection du colis réfrigéré et gestion des résultats	26.29

Collecte et frais de déplacement - Le LDA39 organise des collectes d'échantillons. N'hésitez pas à nous contacter.

	Prix € HT
Collecte sur point de dépôt - *forfait*	5.23
Frais d'acheminement groupé - *forfait*	14.27
Collecte d'échantillons dans le cadre de tournées régulières - *forfait*	27.34
Collecte d'échantillons dans le cadre d'une demande ponctuelle - *au kilomètre*	0.72

Location de salles de réunion

	Prix € HT
Location petite salle de réunion (12 personnes assises maximum) - demi-journée	45.15
Location grande salle de réunion (40 personnes assises maximum) - demi-journée	64.52

Edition de duplicata - Edition de récapitulatifs d'analyses

	Prix € HT
Duplicata de rapport d'analyses (par rapport)	1.16
Récapitulatif d'analyses (par dossier)	8.37
Édition d'un certificat complémentaire au rapport d'analyses	8.37

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19-12-2024
ID : 039-223900010-20241219-ARR_2024_1510-AR



LDA 39
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DU JURA

jura LE DÉPARTEMENT